La CREA



Réunion du Bureau

du

lundi 1er février 2010



PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le premier février, les Membres du Bureau de la CREA se sont réunis, par délégation, à ELBEUF, sur la convocation qui leur a été adressée le 25 janvier 2010 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de Monsieur Laurent FABIUS.

Etaient présents :

M. ALINE (Vice-Président), M^{me} BASSELET (Membre), M. BOUILLON (Vice-Président), M^{me} BOULANGER (Membre), M. BOURGUIGNON (Vice-Président), M^{me} CANU (Vice-Présidente), M. CARU (Vice-Président), M. CATTI (Vice-Président), M. CHARTIER (Membre), M. CORMAND (Membre), M. CRAMOISAN (Vice-Président), M. DECONIHOUT (Membre), M^{me} DEL SOLE (Vice-Président), M. DESANGLOIS (Vice-Présidente), M. DELESTRE (Vice-Président), M. DESCHAMPS (Vice-Président), M. FABIUS (Président), M. FOUCAUD (Vice-Président), M^{me} FOURNEYRON (Vice-Présidente), M. GAMBIER (Vice-Président), M. GRELAUD (Vice-Président), M. GRENIER (Vice-Président), M^{me} GUILLOTIN (Vice-Présidente), M. HARDY (Vice-Président), (Vice-Président), M. HURE (Vice-Président), M. HUSSON (Vice-Président), M. JAOUEN (Vice-Président), M. JEANNE B. (Membre), M^{mé} LALLIER (Membre), M. LAMIRAY (Vice-Président), M. LE FEL (Vice-Président), M. LEAUTEY (Vice-Président), M^{me} LEMARIE (Vice-Présidente), M. LEVILLAIN (Vice-Président), M. MAGOAROU (Vice-Président), M. MARIE (Vice-Président), M. MASSON (Vice-Président), M. MERABET (Membre), M. MERLE (Vice-Président), M. MEYER (Vice-Président), M. OVIDE (Vice-Président), M. PETIT (Membre), M^{me} PIGNAT (Membre), M. RANDON (Vice-Président), M. ROBERT (Vice-Président), M. SAINT (Membre), M. SANCHEZ E. (Membre), M. SANCHEZ F. (Vice-Président), M^{me} SAVOYE (Membre), M. SCHAPMAN (Membre), M. SIMON (Vice-Président), M^{me} TAILLANDIER (Membre), M. THOMAS DIT DUMONT (Membre), M^{me} TOCQUEVILLE (Vice-Présidente), M. WULFRANC (Vice-Président), M. ZAKNOUN (Vice-Président), M. ZIMERAY (Vice-Président).

<u>Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales</u> :

M. ANQUETIN (Vice-Président) par M^{me} TOCQUEVILLE - M. BEREGOVOY (Vice-Président) par M. MAGOAROU - M. MASSION (Vice-Président) par M. DESCHAMPS - M^{me} RAMBAUD (Vice-Présidente) par M. ROBERT.

Assistaient également à la réunion :

MM. MARUT, Directeur Général des Services

ALTHABE, Directeur Général Délégué "Département services fonctionnels"

BARDIN, Directeur Général Délégué "Département stratégies, aménagement, attractivité et solidarité"

GRARD, Directeur Général Adjoint "Pôle Juridique et Moyens Généraux"

OGHIA, Directeur Général Adjoint "Pôle Solidarité – Culture – Sport"

BONNATERRE, Directeur de Cabinet

<u>MARCHES PUBLICS – AVENANTS ET DECISIONS DE POURSUIVRE– AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

En l'absence de Monsieur MASSION, Vice-Président, <u>Monsieur le Président</u> présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Délégation au Bureau – Autorisation de signature des avenants et des décisions de poursuivre aux marchés publics</u> (DELIBERATION N° B 100015)

"Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 que le Bureau doit délibérer à l'effet d'autoriser la passation des avenants et des décisions de poursuivre,

🕏 que les avenants valorisant plus de 5 % les marchés initiaux ont été préalablement soumis à la Commission d'Appels d'Offres pour avis, sauf en ce qui concerne les avenants aux marchés à procédure adaptée,

Décide :

» d'autoriser la passation des avenants et des décisions de poursuivre présentés ci-dessous,

→ d'habiliter le Président à signer lesdits avenants, les décisions de poursuivre et les actes afférents.

MARCHE	TITULAIRE	MONTANT MARCHE EUROS TTC	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 1 "VRD, aménagements extérieurs"-	COLAS IDF	144 632,00	08/88	2	Modification de l'emplacement du comptage suite à demande de la direction de l'eau de la CREA	2 425,14	1,68 %
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 2 "fondations spéciales"-	SOLEFFI TS	669 775,00	08/89	2	réalisation de 4 pieux complémentaires pour la mise en place d'un tirant métallique supplémentaire occasionnant des efforts horizontaux	9 068,00	1,35 %
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 3 "gros œuvre"-	LEON GROSSE	1 997 600,00	08/90	3	- Mise en place de fourreaux pour le passage de la fibre optique - Réalisation de poteaux en béton armé et modification du dimensionnement.	6 058,90	0,30 %
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 4 "charpente métallique-couverture zinc"-	Groupement LAUNET/ ROUSSEAU	1 820 675,90	08/91	2	Mise en place de tirants métalliques sur la charpente et modifier la descente de charge	33 846,42	1,86 %
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 9 " menuiserie- métallerie- serrurerie"-	SGM	1 729 266,00	08/93	2	Mise en œuvre d'une porte en aluminium dans la cloison donnant sur la terrasse bar.Mise en œuvre d'un portail à deux vantaux en bout de terrasse bar.	3 030,00	0,17 %

MARCHE	TITULAIRE	MONTANT MARCHE EUROS TTC	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne TALLANDIER au PETIT QUEVILLY	SOGEA NORD OUEST	2 736 000,00 € HT	09/22	2	Modification des structures de fondations prévues initialement par des fondations superficielles de type semelles isolées et radier	Sans incidence financière	_
Prestations de gros entretien et de renouvellement partiel des équipements de freinage hydraulique SAB WABCO	TCAR	949 735,35 € HT	08/37	1	Remplacement des pièces des centrales hydrauliques et cylindres de frein anormalement usées	11 083,77 € HT	1,16
Restructuration de l'îlot Gambetta à ELBEUF sur Seine	QUILLE	15 074 782,40€ HT	08F003	4	Réalisation de travaux modificatifs et/ou complémentaires	106 366,81€ (avis favorable CAO 29/12/2009)	5,38% (cumul avenants 1 à 4)
Acquisition de compteurs d'eau et développement des moyens d'enregistrement des index par radio relevée	SAPPEL	Marché à bons de commande avec minimum : 350 000 € HT, et maximum 1 400 000 € HT	09/37	2	Modification du lieu de livraison	Sans incidence financière	/
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 7 : électricité	DESORMEAUX	365 869,71	08/92	2	Déplacement d'une alimentation électrique	7 751,30	2,12 %
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n° 1 "VRD, aménagements extérieurs"-	COLAS IDF Normandie	144 632,00 (montant initial) + 2 425,14 (avenant 1 et 2)	08/88	3	Déplacement d'une alimentation électrique (modification de tranchée)	2 925,00	2,02 % (avenant 3) Soit 3,70 % (avec cumul des avenants)
Travaux de réalisation d'une scène des musiques actuelles (SMAC) au Hangar 106 à Rouen- lot n°9: menuiserie – métallerie - serrurerie	Ets SGM	1 729 266,00 (montant initial) + 3 030,00 (avenant 1 et 2)	08/93	3	Suppression d'une lisse métallique et remplacement de la porte 4UP par 2 portes 3UP	24 249,00	1,40 % (avenant 3) soit 1,58 %, tout avenant confondu s

MARCHE	TITULAIRE	MONTANT MARCHE EUROS TTC	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Location et entretien de vêtements de travail, de linge et accessoires	RLD 2	206 597 ,60 € HT/ 247 090,73 € TTC	N° 09F029	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe. Ajout prestations supplémentaires	1446,30 € HT / 1 729,77 € TTC	+0,70% (avenant 2) soit +4,19% (avec cumul avenant 1)
Extension du réseau de collecte des eaux usées, Rue des canadiens – Commune les Authieux sur le Port Saint-Ouen	SOGEA NORD OUEST TP	194 999,00 € HT / 233 218,80 € TTC	08/66	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe Ajout de travaux supplémentai- res, d'un nouveau prix et la prolongation du délai d'exécution des travaux	9 725,00 € HT / 11 631,10 € TTC	+4,98 %
Contrôle à la réception des réseaux d'assainissement	ASUR	Mini: 40 000 € HT, Maxi: 160 000 € HT	06/96	2	Modification du lieu d'exécution des prestations	/	/
Inspections Vidéos des réseaux d'assainissement existants et réhabilitations ponctuelles	BONNEFOY	Mini: 60 000 € HT, Maxi:240 000 € HT	06.102	2	Modification de l'art 1.1 du CCAP : Lieu d'exécution des prestations : Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Remplacement des branchements en plomb	NFEE NORMANDIE	Marchés à bons de commande Mini : 500 000 € HT Maxi : 2 000 000 € HT	08.61	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe. Modification de la périodicité de la révision des prix	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	MONTANT MARCHE EUROS TTC	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Contribution à la lutte contre les inondations : Construction d'un bassin de régulation d'eaux pluviales et implantation de canalisations rue du Hamel aux Authieux sur le Port-Saint-Ouen Lot n°1 : Bassin de régulation d'eaux pluviales	VALERIAN	112 721,18	08/100	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe. Augmentation du délai d'exécution des travaux dû aux intempéries.		
Prestations de nettoyage des locaux de la CAR. Lot 2	AUSTRAL		08.49	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestations de nettoyage des locaux de la CAR. Lot 3	APPBAR		08.50	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de carburants et de prestations de services (péage autoroutier et lavage de véhicules) par cartes pour les véhicules de la CAR	SHELL		08.52	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestation de nettoyage des locaux de la CAR	GSF NEPTUNE		09.35	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et gestion de publications périodiques sur tous supports pour les services de la CAR	PRENAX		09.36	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Marché négocié de prestations de services d'assurances pour la mise en place de contrats. Dommage ouvrage – aménagement d'une scène de musiques actuelles au Hangar 106 à Rouen	AXA Assurance BOE et HUMBERT	09.75	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestations de services d'assurances tous risques chantier, dommages ouvrage, et responsabilité des constructeurs non réalisateurs (travaux de la caserne Tallandier). Lot 1	SARRE et MOSELLE S.A / ACE EUROPE	09.80	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestations de services d'assurances tous risques chantier, dommages ouvrage, et responsabilité des constructeurs non réalisateurs (travaux de la caserne Tallandier). Lot 2	S.M.A.B.T.P	09.81	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition et Maintenance copieurs noir et blanc. Lot 1	RICOH	03.98	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de photocopieurs neufs avec services associés pour la CAR. Lot 1	RICOH	06.103	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de photocopieurs neufs avec services associés pour la CAR. Lot 2	RICOH	06.104	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de photocopieurs avec services associés pour le centre de reprographie de la CAR	RICOH	07.06	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Fourniture et entretien de 12 véhicules légers (année 2005)	RENAULT	05.83	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et entretien de 5 véhicules types fourgonnettes (année 2005)	RENAULT	05.84	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et entretien de 5 véhicules type camionnette (année 2005)	CITROEN	05.85	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 1	MAINTENANCE SERVICES SAS	07.39	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 2	MAINTENANCE SERVICES SAS	07.40	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communautéde l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 4	MAINTENANCE SERVICES SAS	07.41	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 6	MAINTENANCE SERVICES SAS	07.42	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 3	AVENEL	07.43	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Etudes sur la quantification et sur le suivi du traitement des terres polluées sur le site du futur palais des sports	INOVADIA	09.11	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 5	EGE	09.16	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 6.1	NEGRO	09.17	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 6.2	MARCHAND MIROITERIE	09.18	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 7	SNER - Falaise	09.19	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 8	мсо	09.20	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 14	LEDUN	09.21	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 2	SOGEA NORD OUEST	09.22	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 10	втн	09.24	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 15	VALLOIS NORMANDIE	09.25	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 16	SAVEC	09.26	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 17	CRYSTAL	09.27	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 18	SPIE	09.28	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 19	SPIE	09.29	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	,
Création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly. Lot 21	VIAFRANCE NORMANDIE	09.30	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 1	VIAFRANCE NORMANDIE	09.38	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 2	CUISSET SNC	09.39	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 3	GALLIS	09.40	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 4	MCO	09.41	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 6	LEGOUPIL	09.42	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 7	PREFATUBES	09.43	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté del'Agglomération Rouen – ElbeufAustreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 8	AVENEL	09.44	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 9	PEINTURE NORMANDIE	09.45	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 10	BACHELET BONNEFOND – VEOLIA PROPRETE	09.56	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux neufs, de grosses réparations, et d'entretien des bâtiments de la CAR. Lot 5	SARL PROUIN	09.55	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'un audit énergétique du patrimoine bati de la CAR	H3C – Energies Services	09.61	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et mise en place de bungalows pour le pôle des déchets à Petit Quevilly	COUGNAUD	09.72	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 7	AVENEL	07.44	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage. Lot 5	ВМТР	07.45	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Dératisation des canalisations et des ouvrages annexes du réseau public d'assainissement. Lot 1	NORMANDIE DERATISATION	06.40	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Dératisation des canalisations et des ouvrages annexes du réseau public d'assainissement. Lot 2	NORMANDIE DERATISATION	06.41	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Dératisation des canalisations et des ouvrages annexes du réseau public d'assainissement. Lot 3	NORMANDIE DERATISATION	06.42	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché complémentaire, maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Palais des sports	PERRAULT / ALTO / KEPHREN / RIPEAU ATP	08.104	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles "SMAC" au Hangar 106 à Rouen. Lot 11	PIM	08.106	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Réalisation d'une scène de musiques actuelles "SMAC" au Hangar 106 à Rouen. Lot 14	AUDIO EQUIPEMENT	08.107	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles "SMAC" au Hangar 106 à Rouen. Lot 18	MASSELIN ENERGIE	08.108	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Ordonnancement, Pilotage, Coordination pour la création du pôle de développement des Technologies de l'information et de la communication. Caserne Tallandier à Petit Quevilly	BATIM EXPERT	08.20	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Ordonnancement, Pilotage, Coordination pour la réalisation d'une scène de musiques actuelles au Hangar 106	OUEST COORDINATION	08.31	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Ordonnancement, Pilotage, et Coordination pour la réalisation du Palais des sports de la CAR	IBN OUEST	08.86	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 1	COLAS IDF NORMANDIE	08.88	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 2	SOLEFFI T.S	08.89	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 3	LEON GROSSE	08.90	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 4	Groupement LAUNET / ROUSSEAU	08.91	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 7	DESORMEAUX	08.92	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 9	SGM	08.93	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 16	SARL TAMBE	08.94	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une scène de musiques actuelles « SMAC » au Hangar 106 à Rouen. Lot 17	MASTER INDUSTRIE	08.95	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de matériel à usage professionnel. Lot 1	SETIN	06.63	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de Moyenne Importance	NFEE	06.66	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestation de curage et débouchage des ouvrages. Lot 1	SANE SERC	06.85	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestation de curage et débouchage des ouvrages. Lot 2	VIAM SERVICES	06.86	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Contrôle technique pour la création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la reconversion de l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly	VERITAS	07.07	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Coordination SPS pour la création d'un pôle de développement des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la reconversion de l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly	APAVE NORD OUEST	07.20	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace d'exposition et d'extension du Hangar 2	BIGONI MORTEMARD / SIMA / ORFEA	06.49	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Palais des sports de l'agglomération Rouennaise	PERRAULT / Alto Ingénierie / Kephren / Ripeau / Lamoureux	06.58	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de développement des technologies et l'information de la communication dans le cadre de la reconversion de l'ancienne caserne Tallandier à Petit Quevilly	REICHEN et ROBERT / INGEROP / LUCIGNY / TALHOUET ET ASSOCIES	06.83	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Conduite d'opération pour la réalisation d'un palais des sports	SAMOP	06.17	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de chauffage et des équipements annexes. Lot 1	ELYO CENTRE OUEST	05.89	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de chauffage, et des équipements annexes. Lot 2	SECC	05.90	9	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de chauffage, et des équipements annexes. Lot 3	DALKIA	05.91	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Contrôle à réception de réseaux d'assainissement	ASUR	06.96	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Inspection Vidéos des réseaux d'assainissement existants et réhabilitations ponctuelles	BONNEFOY	06.102	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de construction des branchements et réparation des ouvrages d'assainissement situé sur le Rive Sud de la Seine	SNTPP	07.03	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Hangar 106 en vue de l'aménagement d'une scène des musiques actuelles (SMAC)	Groupement KING KONG / OTH OUEST / IDB ACOUSTIQUE / DUCKS SCENO	06.36	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'un espace d'exposition et d'un auditorium au Hangar 2 à Rouen	MILLERY	08.16	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bois Guillaume, à partir d'une unité de vie existante	Groupement AMOGIAG ENVIRONNEMENT / AVANT PROPOS / CABINET TESSON	08.42	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage à Maromme, Darnétal, Oissel, et Mesnil Esnard	Groupement AMODIAG ENVIRONNEMENT / AVANT PROPOS / CABINET TESSON	07.47	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux maisons des forêts à Saint Etienne du Rouvray et à Notre Dame de Bondeville	Groupement JEAN BAUBION ET ASSOCIES / OTH OUEST / INES	05.18	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de construction des branchements et réparation des ouvrages d'assainissement situé sur le Rive Sud de la Seine. Lot 2	SNTPP	07.04	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de matériel à usage professionnel Matériel électrique. Lot 2	CGE DISTRIBUTION	07.11	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de matériel à usage professionnel Matériel électrique. Lot 3	DUPONT SANITAIRE CHAUFFAGE	07.12	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture, livraison, pose, mise en service et maintenance des abris vélos sécurisés sur le territoire de la CAR	ABRIS PLUS	08.85	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de la Vélostation.	TCAR	08.84	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de vélos et d'accessoires. Lot 2	CYCLEUROPE	08.73	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de vélos et d'accessoires. Lot 1	INTERCYCLE	08.72	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Révision du Plan Développement Urbain. Elaboration du diagnostic territorial et des enjeux stratégiques	CODRA / CODE / ATTICA	08.59	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Liaison Cailly Robec et antenne Hauts de Rouen – Aménagement d'itinéraires cyclables – Lot 2	ACTIVERT	08.57	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Liaison Cailly Robec et antenne Hauts de Rouen – Aménagement d'itinéraires cyclables – Lot 1	VIA France	08.56	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Thermographie	ITC	07.80	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mesures sonores	ACOUSTIQUE AUDIT	07.65	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Cartographie du bruit	ACOUPHEN ENVIRONNEMENT	07.51	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
MOE Agglo vélo Seine Amont RD	Groupement MERLIN / TECHNIROUTE / ESPACE LIBRE	07.16	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Extension du réseau de collecte des eaux pluviales – rue Lenoir, Granet, et Lamartine	NFEE	07.71	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de réalisation du programme Agglo balades – panneaux signalétiques	3D INCRUST	07.10	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
MOE Liaison Cailly Robec	Groupement INGETEC / FOLIUS	07.05	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
MOE Aménagement des berges de la Seine Boucle de Roumare	Groupement INGETEC / FOLIUS	06.93	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Requalification RN 15 Est – Lot 3	ACTIVERT	06.54	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Etudes de faisabilité de planification et de programmation d'aménagement d'espaces publics de la CAR	Groupement TSC / Les Urbanistes associés / Espaces libres / Viamap / Iris Conseil / Acoust	06.37	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
ZA Zénith / RN 138- Lot 2	Groupement DESORMEAUX / SPIE BATIGNOLLES	05.139	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Maîtrise d'œuvre Plan Lumière	Groupement SOGETI / PROJECT Concept Eclairage	02.58	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	,
MOE RN 15 Est	AMAR / IRIS CONSEIL / PUILHE / ARC EN TERRE	01.85	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Edition et impression du magazine Agglo Mag	LENGLET IMPRIMEURS	08.81	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mise en place d'un système de messagerie unifiée pour les services de la CAR	France TELECOM	09.08	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture, pose, installation, paramétrage, formation et maintenance de bornes multimédia	ONELYS	09.23	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux création et extension réseau fibre optique	VINCI CONSTRUCTION France	09.53	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de matériels informatiques pour les services de la CAR. Lot 1	QUADRIA SA	09.69	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Acquisition de matériels informatiques pour les services de la CAR. Lot 2	SCC	09.70	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de matériels informatiques pour les services de la CAR. Lot 3	MISCO	09.71	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mise à disposition de services d'accès Internet	COMPLETEL SAS	08.25	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Assistance à la mise en œuvre et à l'exploitation des serveurs, du réseau et de la sécurité de la CAR. Lot 1	ARTEMYS	08.64	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Assistance à la mise en œuvre et à l'exploitation des serveurs, du réseau et de la sécurité de la CAR. Lot 2	ACE SERVICE	08.65	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fournitures de logiciels. Lot 1	PC WARE	08.68	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fournitures de logiciels. Lot 2	HCS MISCO	08.69	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Fournitures de logiciels. Lot 3	SCC	08.70	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fournitures de logiciels. Lot 5	SIRS	08.71	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Service de télécommunications. Lot 1	France TELECOM	08.77	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Service de télécommunications. Lot 2	NEUF CEGETEL	08.78	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Service de télécommunications. Lot 3	France TELECOM	08.79	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Service de télécommunications. Lot 4	SFR	08.80	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de petits matériels	ABR XEROX	08.82	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Mission d'audit, de contrôle financier, de conseil, d'études financières et de conseil fiscal. Lot 4	SCP ARBOR	08.26	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'audit, de contrôle financier, de conseil, d'études financières et de conseil fiscal. Lot 1	CALIA CONSEIL	07.66	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'audit, de contrôle financier, de conseil, d'études financières et de conseil fiscal. Lot 2	ASSOCIATION SERVICE PUBLIC 2000	07.67	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'audit, de contrôle financier, de conseil, d'études financières et de conseil fiscal. Lot 3	FCL Groupe	07.68	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un réseau pluvial rue du nouveau Monde à Saint sur Darnétal	NFEE NORMANDIE	08.102	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Extension du réseau de collecte des eaux usées – Chemin du Rotin Malaunay	NFEE NORMANDIE	08.103	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Contribution à la lutte contre les inondations – extension du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Curie à Oissel	SAT	08.105	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Extension du réseau d'E.U sur les communes de Canteleu et du Val de la Haye sur le RD51	SOGEA NORD OUEST	08.110	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Etudes Géotechniques	HYDROGEOTECHNIQUE Nord et Ouest	08.18	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de la station d'épuration des eaux usées Emeraude de la CAR	VEOLIA Eau	08.34	6	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture d'un combiné hydro cureur mixte 16 tonnes pour la direction de l'assainissement de la CAR avec reprise d'un véhicule de type Renault pompeuse Huwer	RIVARD	08.46	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de matériaux de gros œuvres	CARRIERE ET BALLASTIERE DE NORMANDIE	08.52	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Redimensionnement du réseau unitaire – rue G. Bizet à Saint Etienne du Rouvray	DEHE TP	08.67	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations au trou de mon Oncle à Saint Aubin d'Epinay. Lot1	NFEE	08.75	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations au trou de mon Oncle à Saint Aubin d'Epinay. Lot2	TP TINEL	08.76	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Entretien des espaces verts des ouvrages de la CAR. Lot 1	APPBAR	08.96	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Entretien des espaces verts des ouvrages de la CAR. Lot 2	VALLOIS NORMANDIE	08.97	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations au trou de mon Oncle à Saint Aubin d'Epinay. Lot3	SNV MARITIME	08.99	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation de prestations topographiques et foncières	FIT CONSEIL	09.15	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de construction et de réparations des réseaux rive nord de la seine de la CAR.	SOGEA NORD OUEST TP / GAGNERAUD	09.33	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture, maintenance, et location de pompes de refoulement et agitateurs	ITT WATER ET WASTERWATER	09.34	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Extension du réseaux d'eaux usée rue du Bois l'Eveque et Impasse Route de Lyons à Montmain	SOGEA NORD OUEST TP	09.50	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation de bassin de régulation des eaux unitaires et pluviales et d'ouvrages d'assainissement des eaux usées sur l'emprise du futur palais des sports	EIFFAGE TP / NFEE / SMBTP BOUTTE / SPIE FONDATIONS	09.51	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'assistance et de conseil à maîtrise d'ouvrage pour le pôle de l'eau et de l'assainissement de la CAR	SAFEGE	09.54	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Redimensionnement du réseau unitaire rue M. Sembat, L. Barthout, et A. Lemire communes de Petit Quevilly et Grand Quevilly	NFEE	09.57	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture, pose, et travaux de réparations de clôtures diverses pour l'ensemble des directions de la CAR	Clôtures LANGLOIS	09.58	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Création d'un poste de refoulement en eaux usées, rue de l'Abbaye à Notre Dame de Bondeville, et déconnection d'un poste de refoulement existant rue du 8 mai au Houlme.	SOGEA NO TP	09.59	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de construction de branchements des réseaux rive nord de la seine de la CAR. Lot 1	SOGEA NO TP	09.74	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Contrôle des branchements raccordés aux réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales	BONEFOY	09.76	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestations d'entretien et de curage des rivières et des bassins de rétention d'eaux pluviales	VIAM	09.77	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Extension du réseau des eaux pluviales et suppression d'un puits avenue du Mesnil Grémichon, de la rue de la Mare du Mesnil à l'impasse des Haies sur la commune de Saint Martin du Vivier	NFEE NORMANDIE	09.82	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de gros entretien et réhabilitation des postes de refoulement et des bassins. Lot 1	SOCORE	09.78	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de gros entretien et réhabilitation des postes de refoulement et des bassins. Lot 2	SPIE BATIGNOLLES	09.79	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de compteurs d'eau et développement des moyens d'enregistrement des index par radio relevée	SAPPEL SA	09.37	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Acquisition de compteurs d'eau et développement des moyens d'enregistrement des index par radio relevée	SAPPEL SA	09.37	2	Modification du lieu de livraison de l'article 1.1 du CCAP	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Impression, mise sous pli, et affranchissement de factures d'eau de la direction de l'eau de la CAR	PITNEY BOWES ASTERION	09.60	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Accord cadre – Missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour la réalisation de travaux (génie civil et réseaux) du pôle de l'eau et de l'assainissement	GUIGUES Environnement, IRIS Conseil, MERLIN, SAFEGE, SCE	09.62	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen–Elbeuf- Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de matériaux de réseau fonte et équipement de robinetterie et fontainerie	PENET PLASTIQUES	08.32	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation du service public d'eau potable de la commune de la Bouille Travaux divers sur réseaux. Renouvellement des compteurs	SAUR	08.33	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de terrassement pour le réseau d'eau potable	SAT	07.17	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable	Groupement SOGEA N.O / SADE / SPIE BATIGNOLLES	07.27	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation de service public d'eau potable de la commune d'Isneauville, travaux divers sur réseaux, renouvellement des compteurs	LYONNAISE DES EAUX	07.57	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Contrôle, débit pression, entretien, réparation et renouvellement des hydrants de lutte contre l'incendie	VEOLIA	06.02	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable	SAFEGE / IRH	07.58	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mise à niveau de la station de traitement des eaux de Moulineaux	Groupement SOGEA / MEMBRATEC / ATELIER DES 2 ANGES	06.98	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de véhicules de collecte pour conteneurs d'apport volontaire aériens, semi enterrés et enterrés. Lot 2	MANJOT	09.68	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de véhicules de collecte pour conteneurs d'apport volontaire aériens, semi enterrés et enterrés. Lot 1	MANJOT	09.67	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de véhicules de collecte avec ou sans personnel sur le territoire de la CAR. Lot 2	VEOLIA Propreté	09.65	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de véhicules de collecte avec ou sans personnel sur le territoire de la CAR. Lot 1	COVED	09.64	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Entretien des espaces verts des ouvrages de la CAR. Lot 1	ATELIER DES PAPILLONS BLANCS	08.96	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Location et entretien de vêtement de travail et de linge	M.A.J ELIS	08.83	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de composteur en bois. Lot 1	BEAUVAIS DIFFUSION	08.41	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de composteur en bois. Lot 2	ESAT DE BOLBEC	08.24	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture de bennes à ordures ménagères et d'un système informatique d'exploitation des données	GEESINK NORBA France	08.08	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de carburants	SPL PATIN	07.15	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison EPI. Lot 4	SOMATICO	06.89	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Fourniture et livraison EPI. Lot 2	SOMATICO	06.88	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison EPI. Lot 1	SOMATICO	06.87	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de bacs roulants et de pièces détachées	SULO France	06.84	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Exploitation et gardiennage de la déchetterie Côte de la Valette Saint Jean du Cardonnay	SITA NORMANDIE PICARDIE	06.62	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtement de travail : Lot 2 chaussure, bottes, cuissardes, et accessoires	ALBAUT VILLETTE	06.31	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle et de vêtement de travail : Lot 1 Gant de protection.	ABRIUM	06.30	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de sacs pour collecte déchets et de doublures pour bac roulants	PTL	06.07	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Exploitation et gardiennage de la déchetterie du Prè aux Loups – Rouen	ONYX NORMANDIE	06.04	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	,
Mission d'audit et d'analyse comptable des comptes du délégataire des transports en commun	CALIA CONSEIL	09.14	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Assistance technico économique dans le domaine des transports urbains	Groupement DG CONSEIL / COREVISE / XM CONSULT / TTK	09.03	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mise à disposition de mobiliers urbains, installations, entretien, maintenance, et exploitation sur les communes de Rouen, Grand Quevilly, et Canteleu	JC DECAUX	09.09	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Enquête origine destination sur les réseaux de transports en commun de la CAR et de la communauté de l'agglo Elbeuf	TEST SA	09.47	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'audit et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'infrastructures du Pôle des Transports	INGETEC	09.48	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché d'études, de fournitures, d'installation, de mise en service et prestations associées pour la mise en œuvre opérationnelle d'un ensemble billettique interopérable sur le territoire haut normand.	Affiliated Computer Services (ACS)	09.49	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de signalisation verticale et horizontale	SIGNATURE SA	09.66	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'amélioration des lignes de bus armatures du réseau Métrobus	VIA France	09.73	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Prestations de balayage mécanisé et de nettoyage de la plate forme TEOR et des sites du Pôle des déchets	VEOLIA PROPRETE	08.07	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réseau Métrobus de Rouen, Tramway. Prestation du gros entretien et du renouvellement partiel des équipement du freinage hydraulique.	TCAR	08.37	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Gestion du parc de stationnement relais du Mont Riboudet à Rouen	VINCI PARK SERVICE	08.55	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre relative au projet d'accroissement de la capacité du Tramway de l'agglomération de Rouen. Modifications des infrastructures existantes du réseau Tramway.	SETEC TPI	08.58	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Entretien et maintenance des feux de signalisation tricolores	AXIMUM	07.13	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Renouvellement du système billettique du réseau Métrobus de la CAR	Groupement ERG Transit System / Parkéon	06.64	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
M.O.E Renouvellement des systèmes radios, SAEIV et billettique du réseau métrobus de la CAR	SETEC ITS	05.97	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission complémentaire n°4 au marché 03/09 de MO. Groupement GIFO Station TEOR « Maison de l'emploi et de la formation »	INGETEC / FOLIUS / OUTSIDE	09.13	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Gestion du port provisoire de plaisance et d'hivernage de la Darse Barillon à Rouen	SODESPORTS	08.62	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Assistance à Maîtrise d'ouvrage TEOR fin 1 ^{ère} phase.	SYSTRA	03.05	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre aménagement et infrastructure centre ville de Rouen – TEOR fin 1 ^{ère} phase.	ERA / THALES	03.108	7	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre aménagement et infrastructure périphérique de Rouen – TEOR fin 1 ^{ère} phase	INGETEC / FOLIUS / OUTSIDE	03.109	6	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Sécurité Protection Santé – TEOR Fin 1 ^{ère} phase	BUREAU VERITAS	03.135	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Contrôle technique – TEOR Fin 1ere phase	CETE APAVE	04.42	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Etudes des aménagements paysagers de la section Martainville Saint Hilaire	ESPACE LIBRE	05.36	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et pose de la signalisation tricolore et priorité aux feux	INEO / AVENEL	05.42	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et pose d'abris de stations	MDO France MOBILIER	05.76	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Eclairage public et fournitures	ECLATEC	05.80	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre d'études et de travaux de systèmes de transport pour l'achèvement de la 1ère phase TEOR.	SETEC	05.101	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Marché de travaux pour la réalisation des aménagements et des infrastructures sur le tronçon Ville de Rouen depuis la place Saint Hilaire jusqu'au rond point des barrières de Darnétal pour l'achèvement de la 1ère phase de TEOR	SCREG	05.122	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de réalisation des aménagements paysagers sur les secteurs NDB, Rouen, et Darnétal pour l'achèvement de la 1 ^{ère} phase TEOR	ACTIVERT	05.141	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Concours de maîtrise d'œuvre stations Jacques Lelieur phase concours	AR THEME	05.151	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Fourniture et mise en service de 54 distributeurs de titres de transport, d'un serveur bancaire, et de prestations de formation	ERG / PARKEON	06.50	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Equipement et systèmes TEOR	SATELEC	06.61	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Achèvement de la 1 ^{ère} phase de travaux TEOR – Aménagements paysagers sur le tronçon Place Saint Marc et place Saint Hilaire	ENVIRONNEMENT SERVICE	07.18	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation d'une halte de plaisance et d'hivernage sur la Darse Barillon à Rouen	SOGREAH / GRETHER	07.19	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Création et équipement d'un port à flot dans le cadre de la réalisation d'une halte de plaisance et d'hivernage dans la Darse Barillon à Rouen	EIFFAGE TP / METALU	07.82	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Sécurisation des circulations ferroviaires. Lot 2	France ENERGIE	08.28	2	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Sécurisation des circulations ferroviaires. Lot 1	INEO / AREVA	08.27	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Renouvellement du système SAE et radio du réseau Métrobus de la CAR	Groupement INEO / SYSTRANS / ETELM	06.65	7	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'assistance et de conseil pour l'exploitation des Transports Urbains. Lot 4	SOGETI / STC	04.56	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'assistance et de conseil pour l'exploitation des Transports Urbains. Lot 3	RATP Développement	04.55	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Mission d'assistance et de conseil pour l'exploitation des Transports Urbains. Lot 2	DG CONSEIL / XM CONSULT / PRIMA	04.54	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de signalisation verticale et horizontale pour les TC	SIGNATURE SA	05.41	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Amélioration des lignes de bus armatures du réseau métrobus	VIAFRANCE	05.59	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de voirie et de viabilité hivernale pour les TC	TPR	05.77	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Entretien de la plateforme engazonnée du réseau métrobus et du pôle d'échanges du Mont Riboudet	ISS ESPACES VERTS	06.100	3	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Entretien des abris et mobiliers des stations TEOR	JC DECAUX	00.78	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Parc d'activités Plaine de la Ronce - Contrôles et essais. Phase 1	HYDRO GEOTECHNIQUE	09.10	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Plaine de la Ronce Etudes géotechniques et cavités souterraines	HYDROGEOTECHNIQUE NORD OUEST	08.45	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux d'aménagement de la phase 1 du parc d'activités de la plaine de la Ronce sur les communes d'Isneauville et Saint Martin du Vivier. Lot 2	SARC SA	09.01	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'aménagement de la phase 1 du parc d'activités de la plaine de la Ronce sur les communes d'Isneauville et Saint Martin du Vivier. Lot 4	ACTIVERT SAS / ANTALVERT	09.02	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'aménagement de la phase 1 du parc d'activités de la plaine de la Ronce sur les communes d'Isneauville et Saint Martin du Vivier. Lot 1	TOFFOLUTTI	09.04	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux d'aménagement de la phase 1 du parc d'activités de la plaine de la Ronce sur les communes d'Isneauville et Saint Martin du Vivier. Lot 3	AVENEL	09.05	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Etude pré opérationnelle pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat multi sites « centres bourgs »	URBANIS	09.07	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de finition du parc d'activités de la vente Olivier à Saint Etienne du Rouvray. Lot 1	EIFFAGE TP	09.31	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de finition du parc d'activités de la vente Olivier à Saint Etienne du Rouvray. Lot 2	AVENEL	09.32	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Maîtrise d'œuvre d'infrastructures sur 10 ans pour l'aménagement du parc d'activités de la Plaine Ronce sur Bois Guillaume, Fontaine Sous Préaux, Isneauville, et Saint Martin du Vivier	Groupement BETURE INFRASTRUCTURE	06.94	5	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Réalisation de relevés topographiques, de plans de cession, de documents d'arpentage et de bornage dans le cadre des études pour la création de l'éco quartier du pont flaubert	AFT	09.06	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché négocié de MO en matière d'aménagement urbain et d'architecture paysagère – Eco quartier du Pont Flaubert	OSTY / ATTICA / IOSIS AUTRE OUEST / BURGEAP	09.12	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Maîtrise d'œuvre urbaine pour la conception, la mise en œuvre réglementaire de l'aménagement et le suivi opérationnel de la réalisation de l'Eco quartier Flaubert à Petit Quevilly et à Rouen	OSTY / ATTICA / IOSIS AUTRE OUEST / BURGEAP	09.46	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Eco quartier Flaubert – Aménagement des espaces publics – Infrastructures de voiries, canal, et réseaux divers – Marché de Maîtrise d'œuvre	OSTY / ATTICA / IOSIS AUTRE OUEST / BURGEAP	09.52	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Plaine de la Ronce AMO pour le suivi architectural et paysager de l'aménagement du parc d'activités de la Plaine de la Ronce	Groupement GUERIN SEEN	06.97	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Vente Olivier marché de MO partielle relatif à la réalisation des VRD et du paysage de la ZAC	Groupement INFRA Service et Samuel CRAQUELIN Mandataire	00.72	4	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché négocié complémentaire n°2 au marché de MOE	EGIS	08.109	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché de travaux de réalisation de la voirie poids lourds pour la desserte de Paris Normandie.	LEMOINE	05.75	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Marché de VRD et de ses annexes pour la requalification du parc du Cailly.	LEMOINE	06.13	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de restructuration de l'axe structurant Caudebec les Elbeuf / Saint Pierre les Elbeuf – Lot 2 : Espaces verts	S.T.E.E.V	N°09F037	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de restructuration de l'axe structurant Caudebec les Elbeuf / Saint Pierre les Elbeuf . Lot 3: Réseaux divers	S.A.R.L EGLR (mandataire) AVENEL SA (co-traitant)	N°09F038	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	
Travaux de restructuration de l'axe structurant Caudebec les Elbeuf / Saint Pierre les Elbeuf . Lot 4 : Station de relèvement	Société Auxiliaire de Travaux	N°09F039	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

MARCHE	TITULAIRE	N°	N° AVT	MOTIF	MONTANT AVENANT EUROS TTC	Variation en % (avenant sur le marché)
Travaux de restructuration de l'axe structurant Caudebec les Elbeuf / Saint Pierre les Elbeuf . Lot 1 : Voirie assainissement	M.B.T.P (mandataire) S.A.R.L EGLR(co- traitant) SCREG Idf Normandie (Co- traitant)	N°09F036	1	Acter des conséquences de la fusion des quatre EPCI, et la création de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe	Sans incidence financière	

La Délibération est adoptée.

URBANISME ET PLANIFICATION

<u>Monsieur WULFRANC</u>, Vice-Président chargé de la Politique du logement présente les deux projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Habitat – Politique du logement – Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2010 – Convention de contribution financière à intervenir avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100016)</u>

"En sa qualité de fournisseur d'eau, la CREA, sur le territoire du Pôle de Proximité d'Elbeuf, met en ceuvre des démarches de prévention des impayés en collaboration avec les services sociaux des communes concernées, afin d'aider les familles à mieux maîtriser leurs consommations d'eau potable et à assurer les règlements s'y rapportant.

Dans la continuité du dispositif précédent, il est proposé que la CREA apporte à ce titre sa contribution financière au dispositif du Fonds de Solidarité Logement géré par le Département de Seine-Maritime au profit des personnes défavorisées.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement modifiée et notamment son article 6.3,

Vu le décret n° 99-897 du 22 octobre 2009 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert WULFRANC, Vice-Président chargé de la Politique du logement,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 que le Fonds de Solidarité Logement accorde des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions aux locataires ou sous-locataires qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou des fournitures d'eau,

Décide :

- >> d'approuver la convention ci-jointe,
- *▶* d'approuver la participation financière de la CREA à hauteur de 5 485,50 €, correspondant à un abondement de $0,25 \in x$ 21 942 abonnés,

et

▶ d'habiliter le Président à signer la convention d'aide à intervenir avec le Département de Seine-Maritime.

La dépense qui en résulte sera imputée au Budget de la Régie de l'Eau Potable du Pôle de Proximité d'Elbeuf."

La Délibération est adoptée.

* <u>Habitat – Politique du logement – Soutien à la production de logements – Commune de Darnétal – Avenants n° 1 aux conventions relatives à la subvention communautaire pour la construction de 32 logements sociaux rue de Préaux – Autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100017)</u>

"Une convention pour les logements PLS et une convention pour les logements PLUS, signées le 2 avril 2008 par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et la SA d'HLM Logiseine définissent les droits et obligations des parties quant à l'attribution d'une subvention pour la construction de 32 logements locatifs sociaux, rue de Préaux à Darnétal, dont 10 PLUS et 22 PLS.

Elles prévoient à l'article 4 que les travaux doivent débuter avant le 31 décembre 2009 (année de décision + 1), sous peine de rendre nulle et sans effet la décision d'attribution de l'aide financière de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Or, la commission d'ouverture des plis consécutive à l'appel d'offres lancé par Logiseine n'a pu se réunir que le 18 décembre 2009, reportant de facto le démarrage des travaux à l'année 2010. Un avenant est donc nécessaire pour prolonger le délai de démarrage des travaux d'une année et ainsi modifier l'article 4 de chaque convention.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-1-3 relatif à la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 10 juillet 2006 définissant l'intérêt communautaire en matière d'habitat,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 7 février 2008 portant attribution d'une subvention communautaire à la SA d'HLM Logiseine, pour la construction de 32 logements logements sociaux à Darnétal, et les conventions afférentes.

Vu la demande de la SA d'HLM Logiseine en date du 14 décembre 2009,

Vu la délibération du Conseil en date du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert WULFRANC, Vice-Président chargé de la Politique du logement,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

\$\overline{\psi}\$ que l'opération "rue de Préaux" à Darnétal a été retardée et n'a pu démarrer dans le délai fixé par la convention de subvention,

\$\text{ que les motifs invoqués par le maître d'ouvrage sont parfaitement recevables,}

Décide :

→ de polonger le délai de démarrage des travaux d'une année, le portant au 31 décembre 2010,

et

→ d'habiliter le Président à signer les avenants annexés à intervenir avec la SA d'HLM Logiseine.

La Délibération est adoptée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

<u>Monsieur SANCHEZ</u>, Vice-Président chargé du Développement durable présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Développement économique – Aménagement du parc d'activités économiques de la Plaine de la Ronce – Marché d'études géotechniques et de comblement de cavités souterraines – Autorisation de signature du marché – Lancement d'un appel d'offres ouvert (DELIBERATION N° B 100018)</u>

"Par délibération du 30 juin 2008, le Bureau de la CAR a autorisé le lancement d'études géotechniques pour détecter et lever les incertitudes sur la présence de cavités souterraines préalablement à l'aménagement de la phase 1 du Parc d'activités de la Plaine de la Ronce.

Elles ont eu lieu principalement sur les communes de Saint-Martin-du-Vivier et Isneauville et ponctuellement sur les communes de Bois-Guillaume et Fontaine-sous-Préaux.

Ces études et les travaux de terrassement effectués dans le cadre des fouilles archéologiques ont effectivement identifié la présence de plusieurs marnières et de karst.

Ainsi, il convient de combler et de procéder au suivi du comblement de ces cavités pour cette phase d'aménagement.

Il est nécessaire également de poursuivre les études géotechniques sur l'emprise des phases suivantes de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle de l'opération.

Ces études pourraient révéler la présence de nouvelles cavités souterraines qui devront aussi être comblées.

Le marché en cours d'exécution à bons de commandes arrivant à échéance en juin 2010, il est donc proposé de lancer, en appel d'offres ouvert européen, un nouveau marché de prestations intellectuelles à bons de commande sans montant minimum ni maximum considérant l'incertitude de la présence de marnières, à combler tant en quantité qu'en volume. Néanmoins l'estimation moyenne sur les quatre années s'élève à un montant de 280 000 € HT.

Ce marché fractionné est lancé pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33, 39, 40, 57, 58 à 59 et 77,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-1 relatif à la compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 27 janvier 2005 reconnaissant l'intérêt communautaire de la création, réalisation et gestion de la ZAC de la Plaine de la Ronce et arrêtant le périmètre de la ZAC,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 30 juin 2008 autorisant la signature du marché d'études géotechniques préalables à l'aménagement de la zone,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Vice-Président chargé du Développement durable,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- 🕏 que les études géotechniques préalables ont décelé la présence de cavités souterraines sur l'emprise de la phase 1 de la tranche ferme de l'aménagement du parc d'activités de la Plaine de la Ronce,
 - \$\text{qu'il convient de combler et de procéder au suivi du comblement de ces cavités,}
- \$\operaller{\phi}\$ qu'il est nécessaire également de poursuivre les études géotechniques sur l'emprise des phases suivantes de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle de l'opération pour déceler la présence de nouvelles cavités souterraines qui devront aussi être comblées,
- 🤟 qu'il est donc proposé de lancer une consultation en appel d'offres ouvert européen pour la réalisation de ces prestations sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois sans montant minimum ni maximum,

Décide :

- → d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation, en appel d'offres ouvert européen, pour un marché d'études géotechniques et de comblement de cavités souterraines sur le parc d'activités de la Plaine de la Ronce à bons de commande sans montant minimum ni maximum d'une durée d'un an renouvelable trois fois.
- *▶* d'habiliter le Président à poursuivre la procédure, en cas d'appel d'offres infructueux, par voie de marché négocié, selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres, en application de l'article 35.I-1 du Code des Marchés Publics ou par relance d'un nouvel appel d'offres,

et

▶ d'habiliter le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à son exécution.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 011 du budget annexe ZAE de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

<u>Monsieur CORMAND</u> indique que le Groupe des Elus-es Verts et apparenté-es votera contre ce projet pour les raisons habituelles, à savoir leur opposition à une vision de développement économique extensive sur des terres agricoles.

La Délibération est adoptée (Vote contre : Groupe Elus-es Verts et apparenté-es).

<u>Monsieur JEANNE</u>, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert présente les cinq projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Développement économique – Aménagement du quartier Flaubert – Aménagement des bords de Seine à Rouen – Etude de création d'un pôle multiservices portuaire – Participation : autorisation (DELIBERATION N° B 100019)</u>

"Le 30 juin 2008, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire l'action d'aménagement de la presqu'île Rollet et des espaces bordant la Seine.

Au sein de ces espaces, dont la reconversion urbaine est étudiée dans le cadre de l'Eco-quartier Flaubert et du marché de maîtrise d'œuvre confié au Groupement OSTY, ATTICA, IOSIS Centre-Ouest et BURGEAP, un équipement portuaire fonctionne allée Jean de Béthencourt, au droit de la zone d'accès aux silos céréaliers et sucriers.

Dans le cadre de son projet stratégique, le Grand Port Maritime de Rouen prévoit de développer des pôles de services, destinés aux utilisateurs de la zone portuaire.

A l'instar de celui initié à Grand-Couronne, sur Rouen Vallée de Seine Logistique, le Port se propose d'engager une étude pour la mise en place d'un pôle multiservices pour les utilisateurs du secteur portuaire "Rouen amont".

Ce pôle trouverait place sur les espaces précités de l'allée Béthencourt et viserait leur réaménagement afin de rationnaliser les accès aux silos, de créer un espace de services pour les utilisateurs et d'aménager des bureaux pour des services portuaires.

Le Grand Port Maritime de Rouen, soucieux de respecter une cohérence d'aménagement avec le projet de la Communauté et d'aboutir à des propositions partagées dans le respect des prinicpes environnementaux du projet, nous propose d'être partie prenante de l'étude.

Les modalités techniques et financières de la participation de la CREA se traduiraient par la collaboration au comité de suivi de l'étude et par une participation à son financement.

Par lettre du 20 novembre 2009, le Grand Port Maritime de Rouen nous demande ainsi de prendre en charge une partie du coût de cette étude, dont le montant s'élève à 125 000 € hors taxes.

Toutefois, une partie de l'étude porte sur la réalisation d'une enquête auprès des acteurs locaux. Elle n'est donc pas éligible à notre participation financière puisqu'elle présente un intérêt exclusivement pour le Grand Port Maritime de Rouen.

En revanche, pour les autres aspects abordés par l'étude, il est possible de réserver une suite favorable à la demande du Port, compte-tenu de l'intérêt que représente pour la Communauté cette réflexion qui rejoint nos préoccupations pour une meilleure intégration urbaine et environnementale des équipements du quartier Flaubert.

En conséquence, il est demandé au Bureau d'autoriser la participation au financement de l'étude de création d'un pôle multiservices portuaire sur le secteur de l'allée Béthencourt à hauteur de 30 000 €.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 30 juin 2008 déclarant d'intérêt communautaire l'action d'aménagement de la presqu'île Rollet et des espaces bordant la Seine,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard JEANNE, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 qu'au sein des espaces situés au bord de Seine à aménager en grand espace public de promenade et de loisirs, la zone d'accès aux silos céréaliers et sucriers doit faire l'objet d'une étude du Grand Port Maritime de Rouen visant à définir les conditions de sa rationalisation et à adjoindre un pôle multiservices portuaire,

🦻 qu'il y a un intérêt pour la Communauté de s'associer à la réalisation de cette étude,

Décide :

→ de participer à la réalisation d'une étude en vue de la création d'un pôle multiservices portuaire sur le secteur de l'allée Béthencourt selon les modalités précisées ci-dessus,

et

▶ de verser une participation qui s'élève à 30 000 € au Grand Port Maritime de Rouen à la remise d'un exemplaire du rapport d'étude.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* <u>Développement économique – Aménagement du quartier Flaubert – Assistance à maîtrise d'ouvrage en déplacement et circulation – Lancement d'un appel d'offres ouvert européen – Signature du marché à intervenir – Autorisation (DELIBERATION N° B 100020)</u>

"Le 25 mars 2005, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire la création et l'aménagement de deux zones à vocation d'activités économiques sur le secteur Seine-Ouest dont l'une, de près de 90 hectares, se situe sur la rive gauche de la Seine, à Petit-Quevilly et à Rouen.

Dans ce cadre le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a ainsi attribué par délibération du 18 mai 2009, le marché de maîtrise d'œuvre urbaine au Groupement OSTY, ATTICA, IOSIS Centre-Ouest et BURGEAP pour la conception, la mise en œuvre règlementaire de l'aménagement et le suivi opérationnel de la réalisation de l'éco-quartier Flaubert à Petit-Quevilly et à Rouen.

Le bon déroulement de ces études visant la réalisation d'un nouveau quartier régénérant des espaces en interfaces de la ville et du port fortement marqués par les infrastructures primaires de transports terrestres liées au pont Flaubert et à la voie rapide Sud III, rend nécessaire le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage en terme de déplacements et de circulation.

A cet effet, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit donc être conduite et articulée avec les études de conception proprement dite du plan guide du nouveau quartier et des accès définitifs au pont Flaubert. Elle tendra à satisfaire des objectifs visant à développer l'ensemble des modes de déplacement en privilégiant les transports en commun et les modes doux tout en assurant la fluidité des axes de transit, en particulier la desserte portuaire.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage prendra en compte les besoins suivants :

- o aide à l'analyse des hypothèses de trafic général, tous modes de déplacements confondus,
- o évaluation des différents scénarios qui viseront à dissuader l'usager de la voiture dans le quartier pour les activités et les résidents en privilégiant les reports modaux vers les transports en commun ou les modes doux. Un de ces scénarios devra notamment envisager la faisabilité d'un stationnement uniquement à la périphérie du quartier,
- o contributions à la formulation d'hypothèses d'évolution du trafic, prenant en compte les objectifs de développement durable retenus pour l'opération, notamment en ce qui concerneles déplacements internes aux quartiers qui privilégieront les mobilités douces,
 - o préconisations de fonctionnement du système viaire et contributions à l'étude d'impact.

Il vous est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert visant à désigner le prestataire. Le coût de son intervention est estimé à 68 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à lancer la consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à signer le marché à intervenir.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33, 40, 57 à 59,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.2 relatif à l'aménagement de l'espace communautaire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 25 mars 2005 déclarant d'intérêt communautaire la création et l'aménagement de deux zones à vocation d'activités économiques sur le secteur Seine-Ouest,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 18 mai 2009 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour la conception, la mise en œuvre réglementaire de l'aménagement et le suivi opérationnel de la réalisation de l'éco-quartier Flaubert.

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard JEANNE, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le thème déplacement et circulation est nécessaire dans le cadre du programme d'études du quartier Flaubert,

\$\times qu'il convient de lancer une consultation, en recourant à la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de désigner un prestataire,

Décide :

- *▶* d'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en déplacement et circulation pour le quartier Flaubert,
- → d'autoriser le Président à poursuivre la procédure, en cas d'appel d'offres infructueux, par voie de marché négocié, selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres, en application de l'article 35.1.1 du Code des Marchés Publics ou par relance d'un nouvel appel d'offres,

et

▶ d'habiliter le Président à signer le marché à intervenir, après son attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que tout document s'y rapportant, et nécessaire à son exécution.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

Monsieur CORMAND souhaite exprimer au nom du Groupe des Elus-es Verts et apparentés-es leur satisfaction sur le travail effectué afin d'avoir aujourd'hui une proposition qui tend à avoir un éco-quartier qui réponde aux exigences des enjeux du XXIe siècle, notamment en matière de déplacements. La délibération proposée vise à étudier la possibilité d'avoir un éco-quartier qui exclut le plus possible le transport motorisé individuel. L'enjeu des éco-quartiers est non seulement les déplacements mais aussi la qualité du bâti avec la performance énergétique des bâtiments, la gestion des espaces verts et de la biodiversité (pour cet éco-quartier, les berges de la Seine), mais c'est aussi la démocratie participative (concertation), la gestion des risques industriels liés à l'emplacement de l'éco-quartier et la pollution des sols liés au passé de ce territoire, c'est également la mixité sociale et générationnelle pour les personnes qui seront amenées à y vivre. La préoccupation, qui devra être la nôtre à chaque étape de réalisation de cet éco-quartier, sera d'avoir le même niveau d'exigences afin d'avoir un éco-quartier réellement exemplaire.

La Délibération est adoptée.

* <u>Développement économique – Aménagement du quartier Flaubert – Communes de Petit-Quevilly et Rouen – Assistance à la constitution de la Société Publique Locale d'Aménagement et au Groupement d'Intérêt Economique associé – Participation : autorisation (DELIBERATION N° B 100021)</u>

"Le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 14 septembre 2009 a décidé de participer, avec la Caisse des Dépôts et Consignations et Rouen Seine Aménagement, à la réalisation d'une étude de faisabilité en deux phases en vue de préciser les conditions de la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) pour conduire l'aménagement de l'éco-quartier Flaubert.

Introduite par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, la SPLA est une société anonyme constituée pour réaliser des opérations d'aménagement.

Elle doit être composée exclusivement de collectivités territoriales ou de groupements de celles-ci, au nombre de deux au minimum.

Elle ne peut intervenir que pour le compte de ses actionnaires et, exclusivement sur leur périmètre géographique.

A la suite de la première phase de l'étude réalisée par Rouen Seine Aménagement en s'appuyant sur la Société Nationale Immobilière / Société Centrale d'Equipement du Territoire (SNI / SCET), il apparait que la création d'une société publique locale d'aménagement, s'avère être l'outil adapté dont peut se doter notre Etablissement pour porter et développer l'importante opération d'urbanisme que constitue l'éco-quartier Flaubert.

De plus, il ressort de cette étude que le fonctionnement entre une SPLA et une Société d'Economie Mixte existante telle que Rouen Seine Aménagement, peut être optimisé avec la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Economique qui hébergerait les fonctions support communes aux deux structures.

Cette formule offrirait la souplesse nécessaire à la structuration de la SPLA selon la montée en charge de ses missions de portage et de développement de l'éco-quartier Flaubert.

En termes de moyens financiers dont il faudrait doter la SPLA, l'étude recommande de situer son capital autour de 500 000 €.

Les hypothèses du calendrier prévisionnel étudiées concluent à la possibilité de créer cette société dédiée pour l'opération précitée au cours des six prochains mois, et en tout état de cause, avant l'expiration de la durée expérimentale fixée par la loi au 31 décembre 2010, pour la création de telles structures.

Il convient donc, à partir des conclusions de cette première expertise de poursuivre la participation à l'étude en cours. La SEM Rouen Seine Aménagement, à laquelle il est prévu d'adosser la SPLA, a vocation à conduire la 2^{ème} phase de l'étude de faisabilité en lien avec la SNI / SCET dans le cadre d'un contrat de réseau.

Le coût de la prestation est estimé à 22 900 € HT.

Comme lors de la phase précédente, la part prise en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations et Rouen Seine Aménagement s'élèverait respectivement à 7 250 € et 8 400 €.

La CREA contribuerait donc à hauteur de 7 250 €.

Le cahier des charges de l'étude pour cette seconde phase prévoit :

- o la mise au point et la rédaction des statuts,
- o l'appui à l'organisation de l'assemblée générale constitutive,
- o l'aide à la tenue du premier conseil d'administration.

En conséquence, il est demandé au Bureau d'autoriser la participation à la réalisation de la seconde phase de l'étude tendant à la création d'une SPLA et d'un Groupement Intérêt Economique associé et en contribuant à son financement à hauteur de 7 250 €.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 327-1,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 25 mars 2005 déclarant d'intérêt communautaire la création et l'aménagement de deux zones à vocation d'activités économiques sur le secteur Seine-Ouest,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 14 septembre 2009 décidant de participer financièrement à la réalisation d'une étude en vue de la création d'une SPLA pour la réalisation de l'éco-quartier Flaubert,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard JEANNE, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 qu'il y a un intérêt pour la CREA à se doter avec les communes de Petit-Quevilly et de Rouen d'une Société Publique Locale pour porter et développer le quartier Flaubert,

Signification qu'il y a un intérêt pour la Communauté d'associer à cette structure un GIE afin d'optimiser ses moyens en relation avec le développement de l'opération,

Usual de la vierne de la vierne de la démarche engagée avec la SNI / SCET tendant à la création d'une SPLA et d'un GIE,

Décide :

▶ de poursuivre la participation aux études en vue de la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement à laquelle serait associé un Groupement d'Intérêt Economique constitué avec la SEM Rouen Seine Aménagement pour porter et développer l'opération d'urbanisme du quartier Flaubert,

et

→ de verser à Rouen Seine Aménagement une participation qui s'élève à 7 250 € à la remise par la SNI / SCET de l'analyse relative à la constitution de la SPLA et du GIE.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe"

La Délibération est adoptée.

* <u>Développement économique – Aménagement du quartier Flaubert – Réalisation d'une étude pyrotechnique – Lancement d'un appel d'offres ouvert européen – Signature du marché à bons de commande à intervenir – Autorisation (DELIBERATION N° B 100022)</u>

"Le 25 mars 2005, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire la création et l'aménagement de deux zones à vocation d'activités économiques sur le secteur Seine-Ouest dont l'une, de près de 90 hectares, se situe sur la rive gauche de la Seine, à Petit-Quevilly et à Rouen.

Dans ce cadre le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a ainsi attribué par délibération du 18 mai 2009, le marché de maitrise d'œuvre urbaine au Groupement OSTY, ATTICA, IOSIS Centre-Ouest et BURGEAP pour la conception, la mise en œuvre réglementaire de l'aménagement et le suivi opérationnel de la réalisation du quartier Flaubert à Petit-Quevilly et à Rouen.

Le bon déroulement de ces études visant la réalisation d'un nouveau quartier régénérant des espaces en interfaces de la ville et du port où des affrontements importants se sont déroulés pendant la seconde guerre mondiale, rend nécessaire la réalisation d'une expertise en dépollution pyrotechnique.

A cet effet, une étude pyrotechnique doit donc être conduite selon les trois phases techniques successives suivantes :

- o phase 1 : étude historique et documentaire,
- o phase 2 : diagnostic pyrotechnique et implantation des cibles éventuelles,
- o phase 3 : dépollution pyrotechnique en procédant à la mise à jour des cibles.

L'étendue des besoins à satisfaire notamment sur les volets diagnostic et dépollution ne pouvant pas être précisément fixée, la formule du marché à bons de commande doit être retenue.

De plus, il apparait nécessaire d'adapter le rythme de réalisation des phases techniques à celui des acquisitions foncières qui seront réalisées.

Il vous est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'une durée d'un an reconductible trois fois.

Il est demandé au Bureau d'autoriser à lancer la consultation et à signer le marché à intervenir.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33, 40, 57 à 59 et 77,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2 relatif à l'aménagement de l'espace communautaire,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 25 mars 2005 déclarant d'intérêt communautaire la création et l'aménagement de deux zones à vocation d'activités économiques sur le secteur Seine-Ouest,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 18 mai 2009 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour la conception, la mise en œuvre réglementaire de l'aménagement et le suivi opérationnel de la réalisation de l'Eco-quartier Flaubert à Petit-Quevilly et à Rouen,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard JEANNE, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 qu'une expertise en dépollution pyrotechnique doit être réalisée dans le cadre du programme d'études du quartier Flaubert,

 que le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement fixés par le marché,

\$\times qu'il convient de lancer une consultation, en recourant à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en vue de désigner un prestataire,

Décide :

- *▶* d'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la passation d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée d'un an reconductible trois fois,
- *▶* d'autoriser le Président à poursuivre la procédure, en cas d'appel d'offres infructueux, par voie de marché négocié, selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres, en application de l'article 35.1.1 du Code des Marchés Publics ou par relance d'un nouvel appel d'offres,

et

▶ d'habiliter le Président à signer le marché à intervenir, après son attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que tout document s'y rapportant, et nécessaire à son exécution.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* <u>Développement économique – Aménagement du quartier Pasteur – Aménagement des bords de Seine à Rouen – 1^{ère} phase de réalisation – Abords du 106 – Lancement d'un appel d'offres ouvert européen – Signature des marchés de travaux à intervenir : autorisation (DELIBERATION N° B 100023)</u>

"Le 30 juin 2008 le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire l'action d'aménagement de la presqu'île Rollet et des espaces bordant la Seine.

Dans ce cadre, le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a ainsi attribué par délibération du 19 janvier 2009, le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement OSTY, ATTICA, IOSIS Centre-Ouest et BURGEAP pour l'aménagement des bords de Seine de l'Eco-quartier Flaubert à Rouen.

La réalisation de ces aménagements est scindée en deux tranches de travaux dont l'enveloppe prévisionnelle totale a été estimée à 16 347 868 € HT (valeur janvier 2009).

La tranche ferme correspond aux aménagements des espaces en relation directe avec la Seine, d'une surface d'environ 21 hectares, découpée en deux phases de travaux.

La tranche conditionnelle, d'une surface d'environ 10 hectares, concerne le reste des espaces à libérer des installations du port.

Au titre de la tranche ferme, le coût de la première phase de travaux, correspondant à l'aménagement des espaces extérieurs de la salle des musiques actuelles et comportant une offre de stationnement au sol, a été estimé à 1 512 628 € HT (valeur janvier 2009).

Le coût de la seconde phase de travaux, est quant à elle, liée aux aménagements à réaliser pour la prochaine ARMADA a été estimé à 10 915 808 € HT (valeur janvier 2009).

L'avancement du chantier de réhabilitation du hangar 106 accueillant la Salle des Musiques Actuelles, conduit à anticiper, au sein de l'avant projet général en cours de mise au point, les études de maîtrise d'œuvre de cette 1^{ère} phase de travaux afin de pouvoir réaliser rapidement les aménagements aux abords de l'équipement dont l'ouverture au public est programmée en octobre 2010.

A l'issue des études détaillées relatives à cette phase, il apparait que le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'élément de mission Projet produit par la maîtrise d'œuvre, s'élève à $2 \ 033 \ 918, 23 \in HT$ (valeur décembre 2009).

Cette variation est consécutive à des modifications tant dans le contenu du programme, demandées par la maîtrise d'ouvrage, que dans le périmètre des surfaces au sol à aménager qui diffère de celui d'origine.

Ces modifications résultent :

- o des discussions menées avec le Grand Port Maritime de Rouen qui ont porté sur l'emprise des espaces mobilisables à court terme pour cette première phase de travaux ainsi que sur le fonctionnement des accès routiers aux silos céréaliers et sucriers,
- o de la demande de la Ville de Rouen de rendre compatibles les aménagements projetés avec l'installation d'une partie des métiers forains de la Foire Saint-Romain, si celle-ci venait à être réorganisée dans les années à venir,
- o d'une surface aménagée, dès cette première phase de travaux, supérieure à celle prévue initialement.

Cette évolution de l'assiette des travaux de la première phase reflète pour partie une anticipation sur l'aménagement de la phase suivante. Son coût viendra donc en diminution du montant de cette dernière

Le coût de réalisation de la première phase de travaux évolue comme suit :

	Objet de la modification du programme	<i>Montant estimé HT – valeur décembre 2009</i>
•	Ouvrages liés au boulevard Béthencourt	53 355,00€
-	Eclairage public provisoire	30 060,00€
-	Réseaux et renforcement des structures de voies	174 850,00€
•	Ouvrages hors périmètre initial (anticipation de la phase 2)	263 025,23€

Il en résulte un coût global prévisionnel de la 1^{ère} tranche de travaux réévalué à 2 033 918,23 € HT (valeur décembre 2009).

Il convient désormais de procéder au lancement de la consultation pour désigner les entreprises qui seront chargées de la première phase de travaux.

Le dossier de consultation des entreprises prévoit l'allotissement suivant :

- o lot n° 1 voirie et réseaux divers,
- o lot n° 2 éclairage public et feux tricolores,
- o lot n° 3 espaces verts,
- o lot n° 4 maçonnerie mobilier.

Il est donc demandé au Bureau d'autoriser le Président à lancer la consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33, 57 à 59,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 30 juin 2008 déclarant d'intérêt communautaire l'action d'aménagement de la presqu'île Rollet et des espaces bordant la Seine,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 19 janvier 2009 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement OSTY, ATTICA, IOSIS Centre-Ouest et BURGEAP pour l'aménagement des bords de Seine de l'Eco-quartier Flaubert à Rouen.

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard JEANNE, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement du quartier Flaubert et de l'hippodrome des Bruyères,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

♥ qu'au stade des études de Projet, l'estimation financière des travaux de la première phase de réalisation des aménagements des bords de Seine, en lien avec l'ouverture prochaine de la Salle des Musiques Actuelles est de 2 033 918,23 € HT (valeur décembre 2009),

Usual de la procédure d'appel d'offres, en vue de désigner les entreprises chargées de réaliser la première phase des travaux,

que le dossier de consultation des entreprises élaboré par la maîtrise d'ouvrage prévoit un allotissement en quatre lots distincts,

Décide :

→ d'autoriser le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la passation des marchés de travaux relatifs à la première phase de travaux d'aménagement des bords de Seine liée à l'ouverture au public de la Salle des Musiques Actuelles,

▶ d'autoriser le Président à poursuivre la procédure, en cas d'appel d'offres infructueux, par voie de marché négocié, selon la décision de la Commission d'Appels d'Offres, en application de l'article 35.1.1 du Code des Marchés Publics ou par relance d'un nouvel appel d'offres,

et

▶ d'habiliter le Président à signer le marché à intervenir, après son attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

La dépense sera imputée au chapitre 23 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

<u>Monsieur SANCHEZ</u>, Vice-Président chargé du Développement durable présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Développement économique – Vatine Club – Réalisation d'une étude préalable au Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE) – Convention financière avec l'association des entreprises de la Vatine et du Plateau Nord – Nord Ouest : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100024)</u>

"Créé en 1987, le Vatine Club a pour vocation de fédérer les entreprises autour d'actions collectives, de développer la communication entre elles et de contribuer à l'attractivité de la zone auprès des salariés et des employeurs.

Jusqu'en septembre 2009 le club regroupait les entreprises de la Vatine à Mont-Saint-Aignan, celles de l'Espace Leader, des Bocquets et de la Bretèque à Bois-Guillaume. Il comptait 330 entreprises (principalement des PME) et environ 5 000 salariés.

Lors de sa dernière assemblée générale extraordinaire, le Vatine Club a voté son élargissement aux zones d'activités de la Maine à Maromme et de la Plaine de la Ronce à Isneauville.

De nombreuses actions ont déjà été engagées par le Vatine Club pour renforcer l'attractivité de son territoire en offrant des services collectifs aux entreprises et aux salariés. La première crèche régionale d'entreprise y a été inaugurée à l'automne 2006. La mise en place de bacs bleus pour le tri sélectif, cinq diagnostics environnementaux (en 2007), un pré-diagnostic de management environnemental de la zone d'activité de la Vatine (en 2008) ont également été réalisés.

Afin d'élargir ses services, le Club souhaite aujourd'hui proposer une action en faveur du développement durable : Un Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE).

Le PDIE est d'abord une méthode d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise. Le PDIE offre la possibilité à un collectif d'employeurs de mieux gérer les déplacements et de proposer aux salariés d'autres moyens de transport que la voiture individuelle. Dans cette démarche intégrée, les transports et déplacements sont identifiés comme source des émissions polluantes mais aussi comme facteur de production et coût d'exploitation des entreprises.

L'originalité de l'action proposée sur ces parcs d'activités réside principalement dans son portage par un large regroupement d'entreprises dont des TPE et des PME.

Elle s'inscrit dans la stratégie du Vatine club de promotion d'une gestion durable de son territoire pour en valoriser l'image auprès des salariés et des entreprises du bassin d'emploi.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 93 882,67 € TTC.

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe interviendrait, aux côtés de l'ADEME, de la Région de Haute-Normandie et du Club, à hauteur de 9 560 €.

La présente délibération a donc pour objet d'habiliter le Président à signer une convention financière avec le Vatine Club, association des entreprises de la Vatine et du Plateau Nord - Nord Ouest, concernant la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises pour les adhérents du club.

Le projet de convention déterminant les modalités d'attribution de cette subvention est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.1,

Vu la délibération du Conseil du 10 juillet 2006 de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise reconnaissant l'intérêt communautaire d'actions de développement économique,

Vu la demande de subvention du Vatine Club en date du 27 octobre 2009,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Vice-Président chargé du Développement durable,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 que le Vatine Club souhaite promouvoir au sein de l'ensemble de ses adhérents installés sur la zone d'activité de la Vatine à Mont-Saint-Aignan et sur les zones d'activités de L'Espace Leader, des Bocquets et de la Bretèque à Bois-Guillaume une meilleure prise en compte des questions de déplacements dans le cadre d'une démarche de développement durable,

\$\overline{\psi}\$ que cette d\u00e9marche n\u00e9cessite la r\u00e9alisation d'une \u00e9tude pr\u00e9alable au Plan de D\u00e9placement

 Inter Entreprises, puis la mise en place d'actions d'accompagnement,

🕏 que les compétences exercées par la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe dans le domaine des services aux entreprises et aux salariés sont au cœur des problématiques de cette étude,

\$\overline{\psi}\$ que les retombées de cette action seront positives en termes d'image et d'attractivité pour le territoire de l'agglomération,

Décide :

▶ d'attribuer une subvention à hauteur de 9 560 € à l'association du Vatine Club pour la réalisation de l'étude préalable et le déploiement de son PDIE dans les conditions fixées par convention,

et

▶ d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir avec l'association du Vatine Club.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

SERVICES PUBLICS AUX USAGERS

Monsieur MASSON, Vice-Président chargé de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* Eau-Assainissement – Avenant n° 1 au marché d'exploitation du service public d'eau potable de la commune d'Isneauville passé avec la Société Lyonnaise des Eaux France – Substitution du réglement de service : approbation et autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100025)

"Le règlement du service public de l'eau, modifié par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 14 décembre 2009, doit être substitué à celui annexé au marché passé avec la société Lyonnaise des Eaux France qui a pour objet l'exploitation du service d'eau potable sur le territoire de la commune d'Isneauville, divers travaux sur réseaux et le renouvellement des compteurs.

C'est l'objet de l'avenant n° 1 à ce marché, qui n'en modifie pas l'économie, qui vous est proposé.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.2-3,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 14 décembre 2009 adoptant le règlement du service d'eau,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président chargé de la Régie de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 que le nouveau règlement du service public d'eau doit être substitué à celui annexé au marché d'exploitation du service d'Isneauville,

Décide :

▶ d'adopter l'avenant n° 1 au marché d'exploitation du service de la commune d'Isneauville passé avec la société Lyonnaise des Eaux France,

et

» d'habiliter le Président à le signer."

La Délibération est adoptée.

<u>ANIMATION – SPORT – CULTURE – JEUNESSE</u>

<u>Monsieur le Président</u> présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* Action culturelle – Mise en réseau des bibliothèques – Commune de Canteleu – Attribution d'un fonds de concours – Convention financière à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100026)

"Le 23 mars 2009, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a approuvé le versement de fonds de concours aux communes souhaitant équiper leur bibliothèque en vue du développement du catalogue collectif de la Communauté, sous certaines conditions.

Suite à cette délibération, la ville de Canteleu, par lettre datée du 8 octobre 2009, a fait la demande d'une subvention relative à l'acquisition d'un serveur Z39-50 pour sa bibliothèque.

La médiathèque François-Mitterrand remplissant toutes les conditions requises détaillées dans l'annexe de la délibération du 23 mars 2009, il vous est proposé de verser à la ville de Petit-Quevilly 50 % du montant hors taxe de l'acquisition d'un serveur Z39-50 pour sa médiathèque, soit la somme de 1 750 ϵ .

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil du 23 mars 2009 relative au versement de fonds de concours dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🔖 que la bibliothèque de Canteleu remplit les conditions fixées dans l'annexe de la délibération du 23 mars 2009 relative au versement de fonds de concours dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques,

Décide :

▶ d'approuver le versement d'un fonds de concours, d'un montant de 1 750 €, à la ville de Canteleu,

et

▶ d'habiliter le Président à signer la convention financière à intervenir avec la ville de Canteleu.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 204 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

Monsieur MERLE, Vice-Président chargé des Partenariats internationaux présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Partenariats internationaux – Aide d'urgence pour les victimes du tremblement</u> <u>de terre en Haïti – Opération Solidarité Haïti</u> (DELIBERATION N° B 100027)

"Il est proposé que la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe s'associe à l'élan de solidarité organisé dans le monde entier en faveur des victimes du tremblement de terre en Haïti par l'attribution d'une aide exceptionnelle.

J'ai annoncé par voie de presse, le 13 janvier 2009 qu'une délibération serait soumise au Conseil relativement à l'octroi d'une aide exceptionnelle.

Il importe, en effet d'apporter une aide permettant à court terme de pallier les difficultés rencontrées par la population sinistrée.

La Fondation de France, établissement d'Utilité Publique, a décidé d'apporter son aide à la reconstruction de réseaux d'eau potable et de favoriser la mise en place d'équipement sanitaires.

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe exerce des compétences en matière d'assainissement et d'eau potable. Elle pourrait donc soutenir l'action entreprise par la Fondation de France à hauteur de $50~000~\epsilon$.

Notre Etablissement demanderait que lui soit communiquée la destination de l'aide qu'il apporterait.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1115.1,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Yves MERLE, Vice-Président chargé des Partenariats internationaux,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 que la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe souhaite s'associer à l'élan de solidarité organisé dans le monde entier en faveur des victimes du tremblement de terre en Haïti,

🤄 qu'il importe d'apporter une aide permettant à court terme de pallier les difficultés rencontrées par la population sinistrée,

\$\infty\$ que la Fondation de France, établissement d'utilité publique, a décidé d'apporter son aide à la reconstruction de réseaux d'eau potable et de favoriser la mise en place d'équipements sanitaires,

🕏 que la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe exerce des compétences en matière d'assainissement et d'eau potable et qu'elle pourrait soutenir l'action entreprise par la Fondation de France,

§ qu'il y a urgence à délibérer,

Décide :

▶ de faire un don à hauteur de 50 000 € à la Fondation de France afin qu'elle utilise cette somme pour aider les sinistrés d'Haïti,

et

>> d'habiliter le Président à signer la convention d'attribution à intervenir.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

<u>Monsieur HARDY</u>, Vice-Président chargé de la Politique sportive présente les trois projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Politique sportive – Activités d'intérêt communautaire – Versement de subventions à des clubs – Convention d'objectifs : renouvellement – Autorisation de signature</u> (DELIBERATION N° B 100028)

"La délibération adoptée par le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 26 mai 2003 relative à la mise en œuvre de la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise précise que des associations ou des clubs sportifs, implantés sur le territoire de cette dernière, qui comportent en leur sein des équipes évoluant à un niveau national, contribuent au développement des pratiques sportives et au rayonnement de l'agglomération, justifiant par là-même la reconnaissance de l'intérêt communautaire de leurs activités de haut niveau.

Par délibération du 13 octobre 2003, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire les activités du Stade Sottevillais 76, de l'Amicale Laïque Canteleu-Maromme volley-ball (ALCM volley-ball).

Par délibération du 23 février 2004, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire les activités de l'Elan Gymnique Rouennais (EGR), la Sottevillaise, le Rouen Base ball, le Rouen Triathlon, de l'UNSS.

Par délibération du 22 janvier 2007, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire les activités de l'Entente Mont-Saint-Aignan – Maromme Badminton (ENSAM badminton), le Rouen 76 université Hand-ball.

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire les activités du Stade Sottevillais section lutte.

Par délibérations du 9 mars 2007, le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a autorisé le Président à signer avec ces clubs des conventions triennales d'objectifs (2007-2009) visant à déterminer les modalités de participation de ces derniers à la mise en œuvre de la politique sportive de l'Agglomération de Rouen, pour des activités de développement des pratiques sportives chez les jeunes et de soutien comme outil d'insertion sociale.

Ces conventions triennales d'objectifs sont arrivées à leur terme. Les objectifs assignés aux clubs dans le cadre de ces conventions ont été remplis.

Aussi, conformément à l'article 2 des conventions, dans la mesure où les activités des associations précitées répondent toujours aux critères leur permettant d'être reconnues d'intérêt communautaire, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention dans les mêmes termes que les précédentes.

Compte-tenu de la mise en place de la CREA, et donc, sans préjuger de la politique sportive qui sera définie dans ce nouveau cadre, ces conventions porteront sur la seule année 2010.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-3-1 relatif à la compétence sports,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 26 mai 2003 relative à la mise en œuvre de la politique sportive de l'Agglomération Rouennaise,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 13 octobre 2003 relative à la déclaration d'intérêt communautaire des activités de l'ALCM Volley-ball, du Stade Sottevillais 76, de l'UNSS secteur de Rouen,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 23 février 2004 relative à la déclaration d'intérêt communautaire des activités de l'Elan Gymnique Rouennais, la Sottevillaise, le Rouen Base-ball 76 "Les Huskies", le Rouen Triathlon,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 22 janvier 2007 relative à la déclaration d'intérêt communautaire des activités de l'Entente Mont-Saint-Aignan-Maromme Athlétisme, du Rouen 76 Université Club,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 26 mars 2007 relative à la déclaration d'intérêt communautaire des activités du Stade Sottevillais Cheminots Club-section Lutte,

Vu les demandes de subventions respectives en date du 2 septembre 2009 (Elan Gymnique Rouennais), 10 septembre 2009 (la Sottevillaise), 17 septembre 2009 (Rouen 76 Université Club), 18 septembre 2009 (Stade Sottevillais Cheminots Club-section Lutte), 24 septembre 2009 (ALCM Volley-ball), 24 septembre 2009 (Rouen Triathlon), 25 septembre 2009 (l'Entente Mont-Saint-Aignan-Maromme Athlétisme), 25 septembre 2009 (Rouen Base-ball 76 "Les Huskies"), 1^{er} octobre 2009 (Stade Sottevillais 76), 1^{er} octobre 2009 (UNSS, secteur de Rouen),

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Dominique HARDY, Vice-Président chargé de la Politique sportive,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

♥ que la délibération adoptée par le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 26 mai 2003 relative à la mise en œuvre de la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, précise que des associations ou des clubs sportifs, implantés sur le territoire de cette dernière, qui comportent en leur sein des équipes évoluant à un niveau national, contribuent au développement des pratiques sportives et au rayonnement de l'agglomération, justifiant par là-même la reconnaissance de l'intérêt communautaire de leurs activités,

🕏 que par délibération du 9 mars 2007, le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a, d'une part, habilité le Président à signer des conventions triennales d'objectifs à intervenir avec ces clubs, d'autre part, attribué des subventions à ces mêmes clubs dans les conditions fixées par les conventions,

- \$\,que ces conventions triennales d'objectifs sont arrivées à leur terme,
- 🦻 que les objectifs assignés aux clubs dans le cadre de ces conventions ont été remplis,

🔖 que ces conventions triennales satisfont toujours aux conditions qui ont permis à leurs activités de développement des pratiques sportives chez les jeunes et de soutien au sport comme outil d'insertion sociale d'être reconnues d'intérêt communautaire.

Décide :

- *▶ d'attribuer une subvention pour l'année 2010 d'un montant de :*
 - o 120 000 € à l'ALCM volley-ball
 - o 20 000 € au Stade Sottevillais
 - 10 000 € au Rouen Base-ball 76 "Les Huskies"
 - o 10 000 € au Rouen Triathlon
 - o 15 000 € à la Sottevillaise
 - 15 000 € à l'Elan Gymnique Rouennais
 - o 7 500 € au Rouen 76 Université Club
 - o 5 000 € à l'Entente Mont-Saint-Aignan-Maromme Athlétisme
 - o 5 000 € au Stade Sottevillais Cheminot Club section Lutte
- o 14 000 € à l'UNSS secteur de Rouen et 11 500 € sous la forme de 10 000 cartes ACTIV pour l'utilisation du réseau Métrobus pour les élèves participants aux rencontres inter-établissements,

dans les conditions fixées par la convention,

et

- → d'habiliter le Président à signer les conventions d'objectifs pour l'année 2010 correspondantes à intervenir avec :
 - o I'ALCM Volley-ball
 - o le Stade Sottevillais
 - o le Rouen Base-ball 76 « les Huskies »
 - o le Rouen Triathlon
 - o la Sottevillaise
 - o l'Elan Gymnique Rouennais
 - o le Rouen 76 Université Club
 - o l'Entente Mont-Saint-Aignan-Maromme Athlétisme
 - o le Stade Sottevillais Cheminot Club section Lutte
 - o l'UNSS, secteur de Rouen.

La dépense qui en résulte sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

Monsieur CORMAND demande des précisions sur la subvention accordée à l'ALCM Volley-ball.

<u>Monsieur le Président</u> apporte les éléments d'information suivants : l'ALCM Volley-ball est dans une situation un peu spécifique. Il est prévu que ce club utilise le Palais des Sports mais pour l'instant ce club travaille dans des conditions assez difficiles et c'est sur cette base qu'est proposée cette subvention.

Monsieur HARDY ajoute que le montant de la subvention 2010 est la reconduction du montant alloué en 2009.

La Délibération est adoptée.

* Politique sportive – Manifestations d'intérêt communautaire – Versement d'une subvention au Rouen Olympic Club pour l'organisation de la 16ème édition de la French Cup – Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100029)

"Les 5 et 6 février 2010, l'association Rouen Olympic Club organise, pour la 16ème année consécutive, la French Cup 2010, manifestation inscrite au calendrier de la Fédération Française des sports de glace.

Par délibération du 26 mai 2003 relative à la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a fixé les critères permettant la reconnaissance de l'intérêt communautaire d'une manifestation sportive.

La French Cup, répondant à ces critères, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré l'intérêt communautaire de cette manifestation par délibération adoptée le 22 janvier 2007.

Par lettre en date du 3 décembre 2009, le Président du Rouen Olympic Club a sollicité de notre Etablissement le versement d'une subvention de 5 000 €.

Le projet de convention de subvention est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-3-1 relatif à la compétence sports,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 26 mai 2003 relative à la mise en œuvre de la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 22 janvier 2007 relative à la déclaration de l'intérêt communautaire du Rouen Olympic Club,

Vu la lettre du Président du Rouen Olympic Club en date du 3 décembre 2009 sollicitant une subvention de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Dominique HARDY, Vice-Président chargé de la Politique sportive,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

\$\text{que l'association Rouen Olympic Club organise la 16}\text{eme} \text{édition de la French Cup,}

\$\beta\$ que cette manifestation a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 22 janvier 2007,

Décide :

▶ d'attribuer une subvention de 5 000 € au Rouen Olympic Club pour l'organisation de la 16ème édition de la French Cup qui se déroulera les 5 et 6 février 2010, dans les conditions fixées par convention,

et

>> d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir avec le Rouen Olympic Club.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* <u>Politique sportive – Manifestations d'intérêt communautaire – Versement d'une subvention au Rouen Sapins Pétanque pour l'organisation du 12^{ème} National de <u>Pétanque</u> (DELIBERATION N° B 100030)</u>

"Du 5 au 7 février 2010, l'association Rouen sapins Pétanque organise la 12^{ème} édition du National de Pétanque, inscrit au calendrier de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Par délibération du 26 mai 2003 relative à la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, le Conseil a fixé les critères permettant la reconnaissance de l'intérêt communautaire d'une manifestation sportive.

Le National de Pétanque, répondant à ces critères, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré l'intérêt communautaire de cette manifestation par délibération adoptée le 22 janvier 2007.

Par lettre en date du 19 novembre 2009, la Présidente du Rouen Sapins Pétanque a sollicité de notre Etablissement le versement d'un subvention de 7 000 €.

Le projet de convention de subvention est annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-3-1 relatif à la compétence sports,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 26 mai 2003 relative à la mise en œuvre de la politique sportive de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise relative à la déclaration d'intérêt communautaire du Rouen Sapins Pétanque,

Vu la lettre du Président du Rouen Sapins Pétanque en date du 19 novembre 2009 sollicitant une subvention de la part de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Dominique HARDY, Vice-Président chargé de la Politique sportive,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

∜ que l'association Rouen Sapins Pétanque organise la 12^{ème} édition du National de Pétanque,

\$\overline{\psi}\$ que cette manifestation a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du 22 janvier 2007,

🕏 que par lettre en date du 19 novembre 2009, le Rouen Sapins Pétanque a sollicité une subvention de la part de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise aux fins de participation à l'organisation de cette manifestation,

Décide :

▶ d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € au Rouen Sapins Pétanque pour l'organisation de la $12^{\text{ème}}$ édition du National de Pétanque qui se déroulera du 5 au 7 février 2010, dans les conditions fixées par convention,

et

» d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir avec le Rouen Sapins Pétanque.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

DEPLACEMENTS

<u>Monsieur MAGOAROU</u>, Vice-Président chargé de l'Environnement et de l'agriculture péri-urbaine présente les deux projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* Modes doux - Environnement - Plan Agglo Vélo - Mise en oeuvre du réseau d'armature complémentaire - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Canteleu - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100031)

"Afin de faciliter l'accès à la forêt par les modes doux de déplacement, la commune de Canteleu souhaite réaliser un aménagement cyclable sur la route forestière dite "Sente aux Lapins".

Cette réalisation s'inscrit dans les dispositions de la politique cyclable de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe au titre de son appartenance au réseau armature complémentaire du Plan Agglo Vélo. A ce titre, la commune de Canteleu sollicite une participation communautaire.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2002 et à l'article L 5126-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe est plafonnée :

- o au tiers des dépenses hors taxes réellement exposées, dans la limite de l'estimation initiale du projet chiffrée à 35 533,72 € HT,
- o au montant du financement assuré par la commune, sur ses fonds propres, une fois déduits les subventions et les fonds de concours provenant de l'ensemble de ses partenaires.

Au regard du tableau de financement présenté par la commune et joint en annexe à la présente, le plafond du fonds de concours apporté par la Communauté est fixé à 5 196,93 €, soit un taux de 14,63 % du montant de l'estimation initiale du projet.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.3 relatif à la conception et mise en œuvre de la politique en faveur du vélo,

Vu la délibération du Conseil en date du 24 juin 2002 adoptant les principes d'orientation de la politique de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe en matière de modes doux de déplacements,

Vu les délibérations du Conseil des 24 mars 2003, 27 septembre 2004, 3 octobre 2005 et 1^{er} octobre 2007 approuvant la représentation cartographiée des itinéraires du Plan Agglo Vélo,

Vu la délibération de la ville de Canteleu en date du 29 juin 2009 ayant pour objet la demande de subventions au titre de l'aménagement d'une piste cyclable sente aux lapins.

Vu la délibération du Conseil en date du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal MAGOAROU, Vice-Président chargé de l'Environnement et de l'agriculture péri-urbaine,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

♥ que le projet d'aménagement cyclable mené sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Canteleu s'inscrit dans le cadre des actions en faveur de la pratique du vélo au titre de la mise en œuvre du réseau d'armature complémentaire soutenu par la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Décide :

→ d'attribuer, dans les conditions fixées par la convention financière, un fonds de concours à la commune de Canteleu dans la limite d'un plafond de 5 196,93 € basé sur l'estimation du coût total du projet d'aménagement cyclable, soit un taux de 14,63 % du montant de l'estimation initiale du projet,

et

▶ d'habiliter le Président à signer la convention financière à intervenir avec la commune de Canteleu.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 204 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* <u>Modes doux – Environnement – Plan Agglo Vélo – Mise en place d'un système de location de vélos – Fourniture de vélos pliants pour la vélostation – Marchés de fournitures : autorisation de signature</u> (DELIBERATION N° B 100032)

"Par délibération du Conseil du 2 juillet 2007, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a décidé de mettre en place un système de location de vélos s'articulant autour de trois composantes dont la création de vélostations humanisées.

La première vélostation de la Communauté a été mise en service le 19 janvier 2009. 370 vélos (120 vélos à assistance électrique, 200 vélos classiques et 50 vélos pliants) sont proposés à la location pour des durées de 1 journée à 1 mois renouvelable.

Devant le succès rencontré par les vélos pliants et afin de promouvoir davantage l'intermodalité vélo + transports en commun, le parc locatif de vélos pliants de la vélostation sera augmenté au printemps 2010.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 23 novembre 2009, sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des dispositions du Code des Marchés Publics, pour la fourniture de vélos pliants pour la vélostation. Celle-ci donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum de 35 unités et maximum de 140 unités en quantités d'une durée de quatre ans conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appels d'Offres a procédé à l'admission des candidats et à l'attribution du marché correspondant au cours de la réunion du 21 janvier 2010.

L'entreprise retenue est la société TOMBETTE 1905 pour un montant du DQE non contractuel de 48 884,11 € TTC.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5216-5,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.3-6 relatif à la conception et à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'usage du vélo,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal MAGOAROU, Vice-Président chargé de l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

\$\operatorname qu'il a \text{ \text{e}t\text{e}} \text{ d\text{e}cid\text{\text{e}}} \text{ de mettre en place un syst\text{\text{e}me de location de v\text{\text{e}los s'articulant autour de trois composantes dont la cr\text{\text{e}ation de v\text{\text{e}lostations humanis\text{\text{e}es}},}
\]

🦻 qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de vélos pliants destinés à la location,

🦻 la décision de la Commission d'Appels d'Offres en date du 21 janvier 2010,

Décide :

▶ d'habiliter le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture d'un minimum de 35 unités et d'un maximum de 140 unités de vélos pliants (modèle STRIDA 5.0) en quantités pour la vélostation de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution, avec la société TOMBETTE 1905,

et

→ d'habiliter le Président à solliciter toutes subventions et tous concours financiers aussi élevés que possibles au bénéfice de ce projet et à signer les actes afférents,

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 21 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

FINANCES

<u>Madame FOURNEYRON</u>, 1^{ère} Vice-Président chargé des Finances présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

* Finances – Convention de mise à disposition des services entre la CREA et la commune du Trait – Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100033)

"Dans le souci d'une bonne organisation des services et conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, notamment son article 166-1, codifié à l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune du Trait pourrait mettre à disposition de la CREA une partie de ses services pour l'exercice des compétences suivantes :

- o Gestion des déchets,
- o Aire d'accueil des gens du voyages,
- o Administration du Pôle de proximité sur le secteur Le Trait / Yainville et gestion des actions menées par le Pôle.

Le matériel mis à disposition pour l'exercice des missions relevant des services concernés, est constitué par l'utilisation des locaux et des moyens logistiques de la commune du Trait destinés au fonctionnement du pôle de proximité.

Les équipements suivants : déchetterie, aire d'accueil des gens du voyage sont par ailleurs intégralement transférés à la CREA.

Les agents des services de la ville du Trait mis à disposition de la CREA demeurent statutairement employés par la ville du Trait, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Ils effectuent leur service, pour le compte de la CREA, selon les quotités et les modalités prévues par la convention de mise à disposition.

Il est donc proposé de signer une convention à intervenir pour une durée d'un an à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. Le montant prévisionnel s'élève à $184\ 000\ \epsilon$.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-1 II,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil en date du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Madame Valérie FOURNEYRON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

♥ qu'il est nécessaire, dans le souci d'une bonne organisation des services et conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 notamment son article 166-1, codifié à l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, que la commune du Trait mette à disposition de la CREA une partie de ses services pour l'exercice de ses missions au sein du Pôle de proximité sur le secteur Le Trait / Yainville,

\$\operatorname qu'il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition des service entre la CREA et la commune du Trait, pour une durée d'un an, reconductible de façon expresse,

§ que le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève à 184 000 €,

Décide :

→ d'approuver la convention de mise à disposition des services entre la CREA et la commune du Trait, pour une durée d'un an, reconductible de façon expresse,

et

→ d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la CREA et la commune du Trait, pour une durée d'un an, reconductible de façon expresse.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

<u>Monsieur HURE</u>, Vice-Président chargé de la Gestion du patrimoine immobilier présente les trois projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Gestion du patrimoine immobilier – Commune de Rouen – Local 7 bis rue</u> <u>Jeanne d'Arc – Transformation du bail de sous-location en bail direct – Autorisation de signature</u> (DELIBERATION N° B 100034)

"Par délibération en date du 10 décembre 2007, le Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a autorisé la signature d'un contrat de sous-location avec la société BSR, titulaire d'un bail commercial pour des locaux situés 7 rue Jeanne d'Arc à Rouen appartenant à la société ALTA CRP INVESTISSEMENTS.

Ce contrat de sous-location portait sur une partie des locaux pris à bail par la société BSR, qui exploitait dans l'autre partie une salle de billards et jeux.

Cet espace est actuellement utilisé pour la promotion de l'éco-mobilité et de l'éco-énergie.

La société BSR n'ayant pu maintenir son activité sur place, son bail a été résilié et elle a quitté définitivement les lieux le 7 septembre 2009.

De ce fait, la société propriétaire propose la signature d'un nouveau contrat sous la forme d'un bail civil direct dont les conditions financières restent les mêmes. Seule la durée du bail (ramenée à un an renouvelable tacitement d'année en année, dénonçable moyennant un préavis de six mois, et pour une durée totale ne pouvant excéder six ans) est modifiée.

Il convient par conséquent d'autoriser le Président à signer ce nouveau bail civil.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 10 décembre 2007 autorisant la signature d'un bail de sous-location avec la société BSR,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno HURE, Vice-Président chargé du Patrimoine immobilier,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 que la société BSR, locataire principal, avait consenti un bail de sous-location à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise pour des locaux situés 7 bis rue Jeanne d'Arc à Rouen,

🕏 que la société BSR n'est plus titulaire du bail principal,

Décide :

▶ d'autoriser la conclusion d'un bail civil direct avec la société ALTA INVESTISSEMENTS pour les locaux situés 7 bis rue Jeanne d'Arc à Rouen,

et

>> d'habiliter le Président à signer le bail.

La dépense qui en résulte, correspondant aux frais de nouveau bail d'un montant de 3 500 € HT sera imputée au chapitre 011 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* Gestion du patrimoine immobilier – Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray – Parc d'activités de la Vente Olivier – Cession d'une parcelle de terrain à la société CASAL SPORT – Promesse de Vente – Acte authentique – Autorisation de signature (DELIBERATION N° B 100035)

"Par lettre en date du 8 décembre 2009 la société "CASAL SPORT" a manifesté le souhait d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 3 866 m² sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Cette entreprise, spécialisée dans la distribution par correspondance de matériel sportif pour les collectivités, a décidé d'implanter son établissement régional en construisant des locaux d'activités sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray, la configuration de ses installations actuelles sur Petit-Quevilly ne lui permettant plus de répondre à son constant développement.

Conformément à l'avis de France Domaine qui tient compte de servitudes de réseaux électriques, d'eau potable et d'un secteur inexploitable, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe cèderait environ 3 866 m^2 à provenir de la parcelle cadastrée section BL 328 pour partie, au prix de $25 \in /HT / m^2$ pour environ 2 866 m^2 et $18 \in /HT / m^2$ pour environ 1 000 m^2 supportant les dites servitudes soit un prix total d'environ 89 650 \in HT.

Le document d'arpentage déterminera la surface exacte.

La cession serait réalisée au profit de la société CASAL SPORT ou à toute autre société de son choix qui s'y substituerait pour la réalisation de ce projet.

Les frais d'acte authentique, dressé par Maître BOUGEARD, notaire au Mesnil-Esnard et du document d'arpentage et du plan de vente, réalisés par le cabinet de géomètre-expert Gros Lecourt Santus, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5-1 relatif au développement économique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray en date des 10 décembre 1998 et 16 décembre 1999 relatives à la création et à la réalisation de la ZAC de la Vente Olivier,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 11 février 2000 déclarant la zone d'activités de la Vente Olivier d'intérêt communautaire,

Vu le courrier de la société CASAL SPORT en date du 8 décembre 2009 relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 866 m² environ sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray,

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 novembre 2009,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno HURE, Vice-Président en charge du Patrimoine immobilier,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🦃 que le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray, propriété de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, dispose de parcelles de terrain à céder.

♦ que la société CASAL SPORT souhaite acquérir un lot d'environ 3 866 m² sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray,

Décide :

- → de céder une parcelle de terrain du parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray à la société CASAL SPORT, ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer par l'intermédiaire de laquelle elle réaliserait son projet d'implantation :
 - ✓ superficie de 3 866 m² environ,
 - ✓ conditions financières : en conformité avec l'avis de France Domaine le prix de cession est fixé au prix de 25 € / HT / m² pour environ 2866 m² et au prix de 18 € / HT / m² pour environ 1 000 m² supportant des servitudes soit un montant total estimé à 89 650 € HT. Cette cession serait réalisée avec une clause de faculté de réméré au profit du vendeur,
 - ✓ conditions annexes: les frais de l'acte authentique, dressé par Maître BOUGEARD, notaire au Mesnil-Esnard et du document d'arpentage et du plan de vente réalisés par le Cabinet de géomètre-expert Gros Lecourt Santus seront à la charge de l'acquéreur,

et

▶ d'habiliter le Président à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

La recette qui en résulte sera imputée au chapitre 70 du budget annexe aménagement de Zones d'Activités Economiques de la CREA."

La Délibération est adoptée (vote contre : Groupe Elus-es Verts et apparenté-es).

* Gestion du patrimoine immobilier – Plaine de la Ronce – Commune d'Isneauville – Propriété de l'indivison COLSON-LESAGE – Prise de possession anticipée – Indemnité à verser : autorisation (DELIBERATION N° B 100036)

"Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Plaine de la Ronce, il a été nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 87 appartenant à l'indivision COLSON-LESAGE. L'acte de vente a été signé le 4 décembre 2009.

Cependant, la prise de possession réelle est intervenue début avril 2009 pour permettre le bon déroulement des travaux.

L'indivision COLSON a demandé que lui soit versée une indemnité pour prise de possession anticipée d'un montant mensuel de 90 \in , du 1^{er} avril jusqu'à la date effective du paiement de l'indemnité de dépossession.

Il est proposé d'autoriser ce versement.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 5.1,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 18 mai 2009 autorisant l'acquisition de la parcelle C 87 appartenant à l'indivision COLSON-LESAGE,

Vu la demande de l'indivision COLSON en date du 1^{er} décembre 2009,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno HURE, Vice-Président chargé du Patrimoine immobilier,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

🤟 que dans le cadre des travaux de réalisation de la ZAC de la Plaine de la Ronce, il a été nécessaire d'acquérir la parcelle C 87 à Isneauville, appartenant à l'indivision COLSON-LESAGE,

🔖 que cette acquisition a été réqularisée par acte notarié du 4 décembre 2009,

\$\overline{\phi}\$ que pour les besoins du chantier, la prise de possession effective avait eu lieu début
 avril 2009,

⇔ que par conséquent l'indivision COLSON-LESAGE souhaite recevoir une indemnité de prise de possession anticipée d'un montant de 90 € par mois, du 1^{er} avril jusqu'à la date de paiement effective de l'indemnité de dépossession,

Décide :

 \blacktriangleright d'autoriser le versement à l'indivision COLSON-LESAGE d'une indemnité de prise de possession anticipée d'un montant de 90 \in / mois, du 1^{er} avril jusqu'à la date du paiement effectif de l'indemnité de dépossession.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 011 du budget annexe Zones d'Activités Economiques de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée (vote contre : Groupe des Elus-es Verts et apparenté-es).

<u>Monsieur DESCHAMPS</u>, Vice-Président chargé des Moyens des services présente les deux projets de Délibérations qui ont été adressés à ses Collègues, et en donne lecture :

* <u>Moyens des services – Déménagement du Musée et des Archives du pôle d'Elbeuf – Autorisation de signature</u> (DELIBERATION N° B 100037)

"Dans le cadre de l'opération de restructuration de l'Ilot Gambetta à Elbeuf, il est prévu l'installation du Musée et des Archives du pôle d'Elbeuf au pôle culturel Gambetta.

Les collections du Musée, les fonds des Archives, les mobiliers spécifiques et les postes administratifs sont situés sur huit sites répartis sur les communes d'Elbeuf (mairie et usine Fraenckel), de Caudebec-lès-Elbeuf (mairie), de Cléon (mairie), d'Orival (mairie), de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (mairie), de Tourville-la-Rivière (mairie) et de Rouen (pour les Archives départementales).

Il est nécessaire donc de prévoir le déménagement des objets et des documents à forte valeur patrimoniale du Musée et des Archives de ces huit sites vers un site unique. Les prestations au titre de ce marché, consistent à emballer, conditionner, charger, transporter, décharger, déconditionner, déballer, reclasser et ranger les collections du Musée (constitués d'œuvres, ouvrages de bibliothèques, mobiliers, métier à tisser), les fonds des Archives (constitués de cartons, liasses, registres, plans), les mobiliers spécifiques des Archives et du Musée (mobiliers de conservation et mobiliers anciens), les postes administratifs (comprenant mobiliers, informatique et dossiers courants des agents du Musée et des Archives).

Envoyé le 6 novembre 2009, l'avis d'appel public à la concurrence relatif au déménagement du Musée et des archives a fixé au 30 décembre 2009 à 16 h 00, la date limite de remise des offres.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 21 janvier 2010 a procédé à l'admission des candidats et a attribué conformément à l'article 59 du Code des Marchés Publics, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché public relatif à l'opération suivante : Déménagement du Musée et des Archives du pôle d'Elbeuf.

Attributaire : Groupement AVIZO/Déménagements LECLERCQ.

Montant du marché en € HT : 150 448 € HT soit un montant en € TTC : 179 935,80.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et notamment son article 5-2,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Vice-Président chargé des Moyens des services,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

♥ qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancé pour l'attribution du marché relatif au déménagement du Musée et des Archives du pôle d'Elbeuf au pôle culturel Gambetta Cours Gambetta à Elbeuf, la Commission d'Appels d'Offres réunie le 21 janvier 2010 a attribué le marché public relatif au déménagement pré-cité au Groupement AVIZO / Déménagements LECLERCQ pour un montant de 179 935,80€ TTC,

Décide :

★ d'habiliter le Président à signer le marché public de service à intervenir avec le Groupement AVIZO/Déménagements LECLERCQ pour le déménagement du Musée et des Archives du pôle d'Elbeuf pour un montant de 150 448 \in HT, soit 179 935,80 \in TTC.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 011 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

* <u>Moyens des services – Parc de véhicules – Cession : autorisation</u> (DELIBERATION N° B 100038)

"Dans le cadre de son programme 2010 de renouvellement du parc automobile, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe doit procéder au remplacement de véhicules anciens et/ou à kilométrage élevé.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la cession des véhicules anciens dont l'Etablissement n'aura plus l'usage.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil du 7 janvier 2010 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Vice-Président chargé des Moyens des services,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

\[
\begin{align*}
 qu'il y a lieu de procéder à l'aliénation des véhicules dont l'établissement a décidé du renouvellement,
 \]

Décide :

» d'autoriser la cession des véhicules suivants :

Budget Principal :

- o Renault Laguna immatriculé 7992 TW 76
- o Renault Grand Scénic immatriculé 4671 XD 76
- o Citroën C5 immatriculé 328 VR 76
- o Renault Laguna immatriculé 7991 TW 76
- o Renault Clio immatriculé 6401 TF 76
- o Renault Clio immatriculé 6406 TF 76
- o Renault Clio immatriculé 6404 TF 76
- o Renault Clio immatriculé 6402 TF 76
- Citroën Xsara immatriculé 9127 VP 76
 Citroën C5 immatriculé 2217 VP 76
- o Renault Clio immatriculé 3464 XC 76
- Budget annexe des Déchets Ménagers :

Duaget afficie des Decliets Werlagers.

- o Citroën Jumper immatriculé 6331 WB 76
- o Renault Master immatriculé 7935 TG 76
- o Citroën C3 immatriculé 2324 WE 76
- o Citroën Berlingo immatriculé 4512 WE 76
- o Citroën Berlingo immatriculé 5112 WE 76

Budget de la Régie Assainissement :

- o Renault Clio immatriculé 1875 TF 76
- o Renault Twingo immatriculé 1035 TJ 76
- o Renault Twingo immatriculé 8244 TJ 76
- o Renault B110 immatriculé 865 ST 76
- o Renault Master immatriculé 2826 TG 76
- o Renault Master immatriculé 2699 TY 76
- o Renault Kangoo immatriculé 6770 TZ 76
- o Renault Kangoo immatriculé 6771 TZ 76
- o Renault Master immatriculé 5476 WE 76

Budget de la Régie Eau :

- o Renault Kangoo immatriculé 4760 SY 76
- o Renault Kangoo immatriculé 4762 SY 76
- o Renault Master immatriculé 5175 TD 76
- o Renault Kangoo immatriculé 1617 TV 76.

La vente de ces véhicules sera réalisée dans le cadre d'une vente aux enchères par Maître de Beaupuis, commissaire priseur (BEVA SARL)

Les recettes qui en résulteront seront imputées au chapitre 77 du budget Principal, du budget annexe des Déchets ménagers, du budget de la Régie publique de l'Assainissement et du budget de la Régie publique de l'Eau de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La Délibération est adoptée.

Il reste que, pour respecter les prescriptions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de ces décisions au Conseil, lors de sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 35.